



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 027 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 24 mars 2005

Président

M. Alan Tonks

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 24 mars 2005

• (1115)

[Traduction]

Le président (M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.)):
Bonjour, mesdames et messieurs.

[Français]

Bonjour, mesdames et messieurs.

[Traduction]

Bienvenue à tous les témoins. Conformément au paragraphe 108 (2) du Règlement, nous procédons à une étude du Protocole de Kyoto—Partie II—Un approvisionnement énergétique utilisant moins de carbone.

Nous accueillons aujourd'hui les représentants de la Fondation BIOCAP Canada, David Layzell, président et directeur de la recherche, et Bob Page, président du conseil d'administration et vice-président, Développement durable, TransAlta Corporation. Nous avons également le plaisir d'accueillir, de Teletrips, Scott Fleming, président-directeur général et Robert Schulz, professeur, Stratégies et gestion générale, directeur universitaire par intérim, Programme de MBA pour cadres, Haskayne School of Business. Nous recevons aussi les représentants de l'Institut canadien des engrais, à savoir Russ Holowachuk, vice-président et directeur général, et Clyde Graham, vice-président, Stratégie et alliances. Enfin, nous aurons le plaisir d'entendre les représentants de l'Association canadienne du gaz propane, Bob Cunningham, directeur général, et Peter Thorpe, directeur de territoire—Canada, Worthington Cylinders of Canada.

Bienvenue à tous.

Chers collègues, nous avons également une motion à examiner, ce que nous ferons probablement à la fin de la séance.

Si vous êtes d'accord, nous suivrons l'ordre prévu au programme, en donnant d'abord la parole à M. Layzell et à M. Page de la Fondation BIOCAP Canada.

Notre procédure est la suivante: chaque groupe de témoins dispose grosso modo de dix minutes pour présenter son mémoire. Après les exposés, nous accordons dix minutes aux représentants de chaque parti pour les questions et réponses. Nous terminons ensuite par une période de questions de cinq minutes par parti.

Allez-y, monsieur Layzell.

Dr David Layzell (président et directeur de la recherche, Fondation BIOCAP Canada): Je vous remercie.

Je tiens à remercier le comité pour cette occasion de faire un exposé. Je m'appelle David Layzell. Je suis président et directeur de la recherche de la Fondation BIOCAP Canada. Bob est vice-président de TransAlta et président du conseil d'administration de la Fondation BIOCAP Canada; c'est précisément à ce titre qu'il m'accompagne aujourd'hui.

Le sujet principal de l'étude de votre comité est la réduction des émissions de gaz à effet de serre et c'est un des enjeux les plus importants et pourtant les plus complexes pour le Canada et les autres pays. Il est un fait généralement admis que les engagements concernant la réduction des émissions pris dans le contexte du Protocole de Kyoto ne sont qu'un premier pas dans la quête d'une solution au problème du changement climatique à l'échelle planétaire. Il est indéniable que de nombreux efforts supplémentaires seront nécessaires. Il est impératif de veiller à ce que, quelles que soient les mesures que nous prenons à l'échelle nationale, nous jetions les bases de la transformation économique, sociale et environnementale qui est nécessaire. Les commanditaires et les chercheurs de la Fondation BIOCAP Canada considèrent la mise en place d'une économie «biologique» comme un des piliers de cette transformation.

Le Canada occupe une place unique à l'échelle planétaire parce qu'il est le pays dont la biosphère est la plus vaste, proportionnellement à sa population. Nous représentons 7 p. 100 des zones émergées du globe et 10 p. 100 des superficies boisées mondiales, alors que notre population n'équivaut qu'à 0,5 p. 100 de la population mondiale. Chaque année, nos systèmes biologiques absorbent et libèrent de 10 à 20 fois la quantité de CO₂ émise par l'utilisation des combustibles fossiles. Cette vaste biosphère, surtout notre territoire agricole et forestier, nous donne l'occasion de respecter jusqu'à un tiers de nos engagements dans le contexte du Protocole de Kyoto.

À cet effet, nous devons mettre en place de nouvelles technologies et des pratiques de gestion plus viables. Il est en outre essentiel que nous terminions le développement d'outils scientifiques pour mesurer l'impact de ces initiatives d'atténuation des sources et des puits de gaz à effet de serre dans la biosphère.

BIOCAP estime qu'avec de solides connaissances scientifiques, le Canada peut prendre des mesures crédibles pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en stimulant l'économie rurale et en améliorant la santé des Canadiens et leur environnement.

Quelles sont les stratégies auxquelles le Canada peut faire appel pour exploiter son avantage «vert», son avantage biologique considérable sur les autres pays? Il s'agit essentiellement de déterminer comment il convient de gérer le cycle du carbone du Canada, comment exercer une action régulatrice sur le cycle du carbone. Il s'agit en fait de mettre en place les quatre principales stratégies mentionnées dans les notes qui ont été distribuées.

La première consiste à envisager d'accroître la séquestration du carbone, à stimuler le processus biologique en édifant des écosystèmes sains et dynamiques qui séquestreront le carbone et constitueront les stocks de carbone du Canada. Ce processus réduira les émissions de dioxyde de carbone ou de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

La deuxième stratégie consiste à réduire les émissions de méthane et d'oxyde azoté qui sont des constituants clés des gaz à effet de serre produits par l'agriculture. Environ 8,3 p. 100 de nos émissions sont générées par l'agriculture. Grâce à un usage amélioré des engrais à base de nitrates et à des technologies de gestion du fumier, nous pourrions réaliser des réductions considérables à ce niveau, avec tous les avantages corollaires que cela comporte en ce qui concerne la qualité de l'eau, la conservation du sol, les intrants agricoles, etc.

La troisième stratégie consiste à compléter les approvisionnements d'énergie fossile par la biomasse. Il est essentiel de tenir compte du fait que la biomasse est une ressource qui peut être exploitée pour compléter et remplacer nos émissions de combustibles fossiles, notre utilisation des combustibles fossiles et nous aider à mettre en place progressivement une économie renouvelable plus durable.

La quatrième stratégie consiste à tenir compte du fait que notre biosphère sera touchée par les impacts tantôt positifs tantôt négatifs du changement climatique. Il est impératif de connaître la nature de ces impacts sur notre biosphère et de déterminer comment nous pouvons aider celle-ci à s'adapter à un changement climatique et atmosphérique.

Les connaissances scientifiques qui donnent de l'information pertinente pour une gestion durable de nos processus biosphériques complexes sont extrêmement importantes. Ce faisant, le Canada peut exploiter son avantage «vert». Ces technologies de grande envergure ou technologies «douces» sont aussi importantes dans la quête de la durabilité que les technologies classiques «dures» auxquelles on fait souvent appel.

Bob, j'aimerais que tu prennes la relève.

•(1120)

M. Bob Page (président, Conseil d'administration (vice-président, Développement durable, TransAlta Corporation), Fondation BIOCAP Canada): Volontiers, monsieur le président.

C'est très important, peu importe que notre interlocuteur soit un gouvernement, une université, une entreprise privée ou une ONG. La crédibilité des données scientifiques est absolument essentielle dans le contexte de nos efforts—la crédibilité des données scientifiques que le gouvernement pourra diffuser à l'échelle internationale, leur crédibilité dans le contexte de la mise en place de techniques de vérification pour le Canada, dans le contexte de nos négociations internationales avec des pays comme l'Union européenne, qui affiche un certain scepticisme à l'égard de certaines des méthodes de séquestration du carbone par le biais de nos systèmes naturels.

Ensuite, dans ce contexte, il convient de signaler le rôle très important que jouent nos universités, à travers le pays. Nous nous appliquons à édifier une capacité de recherche dans notre domaine qui nous placera parmi les chefs de file à l'échelle mondiale. En fait, qu'il s'agisse de l'Université Laval du Québec—qui joue un rôle très important—, ou des universités de l'Ouest, de l'Ontario ou des Maritimes, c'est en fait un véritable partenariat national des meilleurs cerveaux du pays.

À ce propos, il est en outre très important de savoir que, pour de nombreuses entreprises comme les nôtres, il est capital de mettre en place des crédits rentables qui peuvent être utilisés pour s'acquitter des obligations contractées dans le cadre de Kyoto et d'établir un système d'échange de droits d'émission international ou national. Pour les ONG et le public, il est très important que le processus de vérification soit fondé sur des études scientifiques fiables afin que le public pense bien que les quantités indiquées sont exactes et qu'il ait confiance dans le système gouvernemental. Dans l'ensemble, nous avons des choses très importantes à offrir.

Voici, très brièvement, deux autres de nos atouts. Nous avons un rôle important à jouer dans l'économie rurale du Canada en nous appliquant à donner aux régions agricoles ou forestières une source de revenus supplémentaires par la vente des crédits. Le dernier commentaire que j'ai à faire sous ce rapport est que nous sommes très impatients de participer au développement, avec l'aide de la science, de zones de bioénergie.

Quel type d'organisation est la Fondation BIOCAP Canada? Nous sommes une fondation nationale à but non lucratif. Nous avons le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour partenaires. Plusieurs provinces, notamment l'Alberta, sont devenues nos partenaires, avec le gouvernement fédéral, peu de temps après notre création. Des entreprises privées—plusieurs entreprises du secteur de l'énergie, du secteur forestier, de celui de l'acier et d'autres secteurs—sont venues s'y ajouter. Nous comptons également parmi nos membres une vingtaine d'universités de diverses régions du pays ainsi que des représentants de la collectivité des ONG. Nous tentons de former, dans le cadre de ce partenariat, une équipe non seulement interdisciplinaire, mais aussi intersectorielle qui aidera à faire du Canada un chef de file dans ce domaine.

Nous nous efforçons de fournir des données scientifiques fiables recueillies dans le cadre d'études scientifiques sérieuses faites par des personnes compétentes et soumises à un examen par les pairs. Sans ces données scientifiques, nous n'atteindrons pas ce niveau supérieur de crédibilité qui est important pour aller de l'avant.

•(1125)

Dr David Layzell: J'aimerais enfin signaler que BIOCAP est une histoire de réussite canadienne unique en son genre mais qu'un engagement du gouvernement fédéral est essentiel pour nous permettre de poursuivre notre tâche et de tirer pleinement parti des progrès déjà réalisés. Le gouvernement fédéral a annoncé dans son récent budget un plan très ambitieux d'investissement dans la recherche de solutions au changement climatique et a donné suite aux critiques concernant la nécessité de cibler les dépenses sur l'action et sur les résultats. Cependant, l'action non fondée sur de bonnes connaissances n'impressionnera pas les Canadiens, ni la communauté internationale. Il est essentiel de comprendre nos systèmes biologiques, de comprendre les sources et les puits, pour être en mesure de les exploiter afin de générer des réductions d'émissions et des crédits d'émission de dioxyde de carbone.

Le modèle de BIOCAP est le suivant: depuis 2002, année où nous avons reçu les premiers fonds que nous accordait le gouvernement fédéral, nous avons investi environ 8 millions de dollars et recueilli 20,5 millions de dollars de fonds supplémentaires provenant d'autres sources. Ces investissements ont été appuyés par plus de 250 chercheurs dans des universités à travers le Canada et 190 diplômés et techniciens de 20 universités de huit provinces. En outre, plus de 40 chercheurs du gouvernement participent activement à ces projets de recherche. Nous bénéficions d'un vigoureux appui national et sectoriel. D'ailleurs, si le comité souhaite obtenir davantage d'information au sujet de cet appui, nous pourrions la lui communiquer. Nous avons eu recours à une stratégie consistant à établir une série de nouveaux réseaux de recherche. Nous avons mis en place dix réseaux de recherche. La mise en place de plusieurs d'entre eux est complètement terminée alors que d'autres réseaux sont en cours d'élaboration. Avec le concours du conseil d'administration de BIOCAP, nous avons élaboré un plan ambitieux pour les dix prochaines années afin de vraiment aider le Canada à exploiter son avantage «vert». Nous avons communiqué avec nos commanditaires actuels et avec le gouvernement fédéral pour obtenir les engagements financiers à long terme nécessaires à la réalisation de ce plan.

BIOCAP pense qu'en établissant une base fiable de connaissances scientifiques, le Canada pourra contribuer dans une large mesure à résoudre les problèmes liés au changement climatique. Nous pensons en outre que cela nous aidera à exploiter notre avantage «vert», à stimuler l'économie rurale et à protéger la santé des Canadiens et leur environnement.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président: Bien. Merci beaucoup. Vous avez tout juste respecté le délai; nous avons d'ailleurs fort apprécié votre exposé.

Je passe maintenant la parole à Scott Fleming, p.-d.g. de Teletrips et à M. Robert Schulz. Vous pouvez y aller.

M. Scott Fleming (président-directeur général, Teletrips Inc.): Je vous remercie, mesdames et messieurs. Mon collègue, M. Schulz et moi-même sommes heureux d'avoir cette possibilité de discuter du potentiel du télétravail comme stratégie durable dans le contexte de l'étude que fait votre comité sur cette importante question d'actualité.

Un commun dénominateur que nous avons remarqué avec votre comité—et je suis certain qu'il y a des omissions—est que vous cherchez des solutions durables fondées sur un triple objectif, qui sont de préférence d'origine canadienne, mais pertinentes pour les autres pays, qui sont avantageuses pour les Canadiens, mesurables et responsables et qui génèrent un rendement maximum du capital investi. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'expliquer pourquoi le télétravail contribue à atteindre tous ces objectifs.

Mon entreprise, Teletrips Inc., est une entreprise familiale canadienne. Nous regroupons, quantifions et faisons des rapports sur les frais de déplacement économisés par les employés qui ont la permission de leurs employeurs de travailler un jour ou deux par semaine à la maison ou d'utiliser les transports en commun en dehors des heures de saturation du réseau routier. Ces changements de comportement auront des incidences positives marquées pour les entreprises et les municipalités qui les mettent en place.

Notre programme a été utilisé dans le cadre d'un projet pilote sur le navettage écologique parrainé par le Congrès américain et nous participons actuellement à quelques projets canadiens. Le principal allié de notre projet, Frank Wolf, membre du Congrès américain, a en outre joué un rôle dans la mise en place de la loi qui décrète que

plus de 550 000 fonctionnaires fédéraux américains auront le droit de faire du télétravail.

En tout premier lieu, j'aimerais rappeler que le télétravail ne consiste pas à permettre à un employé de faire son travail pendant cinq jours par semaine à partir de la maison—même si certaines entreprises comme les centres d'appels virtuels sont en mesure de le faire—, mais à permettre aux travailleurs de ne pas se rendre à leur lieu de travail quand cela arrange les parties concernées. Le télétravail ne s'applique pas à tous les employés. Généralement, 35 à 40 p. 100 des employés de la plupart des entreprises occupent un poste qui se prête au télétravail. Le nombre fluctue selon les caractéristiques du secteur. Les avantages en ce qui concerne les postes qui ne se prêtent pas au télétravail sont que les employés qui les occupent pourront faire la navette plus rapidement et auront plus facilement une place assise dans le train. Par conséquent, le télétravail présente également des avantages pour les employés qui ne sont pas directement concernés.

Je voudrais maintenant vous présenter Bob Schulz.

M. Robert Schulz (professeur, Stratégies et gestion générale, directeur universitaire par intérim, Programme de MBA pour cadres, Haskayne School of Business, Teletrips Inc.): Je vous remercie, mesdames et messieurs, pour cette occasion de faire un exposé.

Je suis professeur à plein temps en gestion stratégique à la Haskayne School of Business de la University of Calgary et je suis coauteur d'un livre qui sera en librairie la semaine prochaine et dont le titre est: «*Corporate Integrity: A Toolkit for Managing Beyond Compliance*».

J'ai eu fortuitement l'occasion d'établir des liens avec un collègue de Haskayne dont le bureau se trouve à quelques pas du mien, M. Alain Verbeke. M. Verbeke est un professeur de l'enseignement supérieur de renommée internationale et est le coauteur de l'ouvrage intitulé *Moving Towards the Virtual Workplace*, fondé sur une recherche appliquée d'une durée de cinq ans faite à Bruxelles, ville dont la population est d'environ un million d'habitants. L'analyse de M. Verbeke concernant Bruxelles indique que les économies annuelles réalisables au chapitre des coûts extérieurs liés à la congestion du réseau routier, à la pollution de l'air, aux accidents de la route et à l'utilisation d'énergie pourraient se situer entre 384 et 840 millions de dollars canadiens. En outre, ces économies ne tiennent pas compte des économies liées aux risques considérables de longues interruptions de travail ni des économies sur la construction routière.

M. Verbeke et moi-même avons reçu une bourse de recherche dans le cadre du programme SRPD—de Transports Canada concernant l'adoption d'un système de transport durable. Pour l'essentiel, nous appliquons la recherche qui a été faite à Bruxelles à la région de Calgary et nous produirons un ouvrage d'ici la fin de 2005. Nous avons déjà recueilli les résultats de sondages approfondis effectués par Telus, IBM, SAP, la Ville de Calgary, Calgary Economic Development et des sociétés du secteur de l'énergie. D'une façon générale, nous pensons qu'une quinzaine d'organisations et qu'au moins 215 employés participeront à nos sondages approfondis, à nos entrevues ciblées et à l'établissement des données de poursuite de Teletrips.

Quelles sont les constatations que nous avons faites jusqu'à présent? L'approche la plus courante en ce qui concerne le télétravail est fondée sur un «déplacement des heures de pointe» en incitant les employés à commencer leur journée de travail plus tôt ou plus tard et à la terminer plus tôt ou plus tard afin d'être sur les routes en dehors des heures de saturation du réseau routier. D'autres motifs courants pour que les employés travaillent un certain temps à partir de chez eux sont des projets de recherche, la volonté de réduire les interruptions habituelles au bureau et celle de consacrer tout son temps à la préparation de rapports.

Nous avons déjà interviewé dix gestionnaires des ressources humaines représentant environ 6 000 employés, dont environ 300 télétravailleurs. D'après les constatations faites jusqu'à présent, on estime que le télétravail entraîne un accroissement de la productivité des employés d'environ 25 p. 100. La principale constatation est qu'un seul employé a dû renoncer au télétravail parce que les connexions avec l'employeur n'étaient pas très efficaces.

En ce qui concerne l'employeur, nous avons constaté que IBM estime qu'elle économise en gros 100 millions de dollars U.S. par an en frais immobiliers grâce à l'utilisation systématique de locaux communs.

Il y a environ neuf mois, le conseil municipal de Calgary a adopté une motion portant sur la coopération avec notre projet de recherche. Le service des transports de la municipalité de Calgary nous a communiqué de l'information très utile. Par exemple, environ 45 p. 100 des employés du centre-ville prennent leur voiture pour aller au travail. Les embouteillages aux heures de pointe sont maintenant chose courante à Calgary. Si deux points de pourcentage seulement de ces employés pouvaient commencer et terminer leur journée de travail en dehors des heures de pointe, les retards qui entraînent un gaspillage d'énergie, un accroissement de la pollution et un accroissement du stress personnel pourraient être considérablement réduits. En outre, des dépenses en immobilisations compensatoires importantes seraient disponibles pour les trains de navette et pour la construction de routes.

En ce qui concerne les rapports sur le triple objectif et les incitatifs ou les freins éventuels, les empreintes sociales et environnementales des sociétés, nous sommes très au courant des questions d'assurance concernant la collecte des données, les processus et nos algorithmes.

En conclusion, je dirais que le projet de télétravail de Calgary et les liens corrélatifs qui permettent de faire des évaluations quantitatives accrues... produisent déjà un certain rendement du capital investi dans le télétravail. Nous sommes conscients du fait que le terme «télé» est essentiellement associé à une élimination des déplacements et à une réduction des émissions.

Enfin, nos évaluations indiquent que 50 journées de télétravail équivalent à une réduction d'émissions d'environ une tonne de CO₂ dans le contexte du défi personnel d'une tonne par Canadien.

Je vous remercie pour votre attention.

• (1130)

M. Scott Fleming: Outre la Ville de Calgary, le District régional de Vancouver (DRV) a adopté une démarche très progressiste avec le OnBoard Program mis en oeuvre par l'intermédiaire de TransLink, l'administration du transport de la région de Vancouver. Ce programme a été très efficace dans la promotion d'autres options de navetage dans les 21 municipalités concernées. TransLink a chargé tout récemment une société de recherche en marketing appelée le Mustel Group de faire une étude approfondie portant notamment sur la réduction des déplacements.

Le télétravail dans tout le DRV a été classé au deuxième rang parmi les méthodes les plus efficaces de réduction des déplacements de véhicules à passager unique, juste après la méthode consistant à assurer le transport des employés de la maison au bureau au moyen d'une fourgonnette d'entreprise et aux frais de la société. Il a été classé avant le covoiturage. La moitié des participants pensaient qu'ils pouvaient faire deux journées par semaine de télétravail. Je pense également que la municipalité de Vancouver fera la promotion des avantages du télétravail sur le plan de la réduction de la congestion de la circulation et sur celui d'une amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie, dans le cadre des Jeux olympiques d'hiver de 2010.

Un obstacle traditionnel au télétravail est le raisonnement selon lequel si l'on ne peut pas voir ses employés, on se demande comment on pourrait être sûr qu'ils travaillent. Primo, les entreprises progressistes évaluent actuellement le rendement professionnel en fonction des résultats et pas de ce que l'on voit. En outre, avec l'avènement de technologies comme Live Meeting et SharePoint Services de Microsoft, je pense que les employés seront en mesure de collaborer et de communiquer de façon plus efficace avec leurs collègues et d'être plus productifs que s'ils étaient bloqués dans la circulation pendant les heures où le réseau routier est saturé.

Le Canada est en outre un pays où il serait logique que l'on adopte le télétravail étant donné que nous avons une des meilleures infrastructures à large bande au monde. Par exemple, Telus a des télétravailleurs et fait actuellement un suivi. Telus a également de nombreux produits et services permettant le télétravail qui sont très efficaces. En qualité de membre du Dow Jones Sustainability Index, Telus investira et éduquera ses clients dans l'adoption du télétravail pour des villes durables. D'autres entreprises canadiennes comme Nortel et Mitel en tireront également des avantages considérables étant donné que leurs produits et services seront essentiels pour établir l'infrastructure nécessaire.

J'ai confiance que vous appuierez cette initiative. En outre, étant donné que le Canada fera la promotion des villes durables et de la réduction des émissions par la connectivité avec ces partenaires, nous serons peut-être en mesure d'exporter ces solutions canadiennes à l'étranger, peut-être même dans le contexte du Protocole de Kyoto.

Il est en outre nécessaire d'évaluer et de quantifier le télétravail pour les entreprises et pour la fonction publique. Outre que nous faisons un suivi et établissons des rapports sur les réductions d'émissions et le temps économisé pour les employés, nous préparons des rapports indiquant aux entreprises les possibilités d'atténuer, grâce au télétravail, les risques liés aux intempéries, au SRAS ou aux menaces terroristes.

Il est en outre important de faire des rapports sur la productivité et sur les avantages pour les employés. Lorsqu'on considère que l'on évite ainsi la dépréciation de la valeur de son véhicule et que l'on réalise des économies d'essence et de frais d'entretien grâce au télétravail, celui-ci devient un avantage considérable pour l'employé. Nous fournirons les rapports que les entreprises veulent également incorporer à leurs rapports sur la responsabilité des entreprises et à leurs rapports annuels. En définitive, il est essentiel d'établir un lien entre le télétravail et l'amélioration du bilan financier.

Votre comité a d'ailleurs fait clairement savoir que les données concrètes générées par ces projets aideront le gouvernement à élaborer une politique rationnelle et une réglementation juste.

En résumé, mesdames et messieurs, le télétravail atténuera les risques pour les secteurs de l'assurance, de l'automobile, de la santé et de l'énergie. Il offre des débouchés économiques aux principales entreprises canadiennes du secteur de la technologie. Il améliore la situation financière des entreprises et de la fonction publique. Et surtout, il améliore la qualité de vie des Canadiens. En ce qui concerne les avantages économiques, sociaux et environnementaux, pour citer Bruce Mehlman, secrétaire adjoint à la politique en matière de technologie du département du commerce américain, le télétravail est l'application éliminatrice. Il a fait ce commentaire alors que le prix du pétrole n'était que de 25 \$ le baril.

Merci encore pour cette occasion de faire un exposé. Nous répondrons volontiers à vos questions après les autres exposés.

• (1135)

Le président: Bien. Merci beaucoup.

Nous poursuivons les exposés.

C'est maintenant le tour de M. Holowachuk et de M. Graham, de l'Institut canadien des engrais. Soyez les bienvenus.

M. Clyde Graham (vice-président, Stratégie et alliances, Institut canadien des engrais): Bonjour. Je m'appelle Clyde Graham et je suis vice-président de l'Institut canadien des engrais.

L'Institut canadien des engrais est une association de l'industrie qui représente les fabricants, les grossistes et les détaillants d'engrais à base d'azote, de phosphate, de potasse et de soufre. Nos membres emploient actuellement 12 000 Canadiens, surtout dans les localités rurales. La contribution économique totale de notre secteur à l'économie canadienne dépasse les 6 milliards de dollars. Les fabricants canadiens d'engrais produisent 24 millions de tonnes annuellement. Nous exportons 18 millions de tonnes de cette production vers plus de 70 pays.

L'industrie canadienne des engrais est concurrentielle sur les marchés mondiaux, mais elle se trouve toutefois de plus en plus confrontée aux nouveaux défis que lui lancent ses concurrents étrangers. Nous croyons que le gouvernement fédéral peut faire un certain nombre de choses pour préserver la compétitivité de l'industrie canadienne des engrais, surtout sur le plan de la politique environnementale et des gaz à effet de serre.

Le secteur est bien conscient des problèmes liés aux émissions de gaz à effet de serre dans le contexte de la production d'engrais. Un grand nombre de nos principaux membres sont considérés comme de grands émetteurs finaux de gaz à effet de serre. La fabrication d'engrais, comme la plupart des activités industrielles, entraîne inévitablement la production de gaz à effet de serre. La production des engrais requiert des hydrocarbures, habituellement du gaz naturel, et d'autres matières de base et sources d'énergie. Le secteur des engrais à base d'azote, motivé surtout par la hausse des coûts de l'énergie, a mis en place des technologies de production beaucoup plus efficaces au cours des dernières décennies.

L'Association internationale de l'industrie des engrais, ou AIE, a signé la *Déclaration internationale pour une production plus propre* du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), reflétant l'engagement du secteur pour la recherche et la promotion d'améliorations supplémentaires en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Alors que la production totale d'engrais au Canada augmentait, le secteur a rendu le processus de production et de distribution plus efficace. Depuis 1990, les émissions ont été réduites de plus de 13 p. 100 en ce qui concerne les engrais à base d'azote et de 16 p. 100 en ce qui concerne les engrais à base de potasse.

Nous sommes également conscients du cycle de vie de nos produits. La façon dont les agriculteurs utilisent nos produits peut avoir des incidences énormes sur le comportement agronomique et, en fin de compte, sur la performance environnementale. Il n'existe pas un ensemble unique de pratiques de gestion agricole optimales que toutes les exploitations agricoles pourraient utiliser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une des raisons pour lesquelles nous appuyons la Fondation BIOCAP est l'excellent travail qu'elle fait dans ce domaine afin de déterminer les pratiques de gestion optimales (PGO).

C'est pourquoi de nombreux groupes de producteurs agricoles, l'ICE et ses membres, ont contribué à la mise en place du Conseil des nutriments cultureux en 2003. Le Conseil regroupe différents intervenants de la chaîne agricole et agroalimentaire pour faire la promotion d'une meilleure compréhension des PGO en ce qui concerne les engrais, pour divers motifs environnementaux et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'ICE a participé avec BIOCAP Canada et avec la Fédération internationale des producteurs agricoles à la récente réunion du Conseil des parties, ou CP 10 pour donner de l'information pertinente sur le cycle de vie des engrais et des nutriments agricoles et sur leurs liens avec les gaz à effet de serre.

Je pense qu'il est important que Russ Holowachuk, de Canadian Fertilizers, soit ici aujourd'hui pour parler de l'impact de Kyoto sur son entreprise. Russ est le vice-président et directeur général de Canadian Fertilizers à Medicine Hat, c'est-à-dire l'un des plus importants fabricants d'engrais au Canada.

À vous, Russ.

• (1140)

M. Russ Holowachuk (vice-président et directeur général, Institut canadien des engrais): Je voudrais décrire brièvement notre entreprise. Elle a été créée en 1976. Nous produisons plus de deux millions de tonnes d'engrais nitrique par an. Nous employons 200 personnes. Notre masse salariale est supérieure à 16 millions de dollars. Notre usine est alimentée au gaz naturel. Soixante-dix pour cent du gaz naturel que nous utilisons entre dans la production de l'ammoniac. Ce chiffre est fixe car il est lié à un processus chimique. Nous ne pouvons donc pas modifier ce pourcentage. Par conséquent, les émissions provoquées par ce processus ne sont pas évitables. Aucune technologie nouvelle n'a encore été développée dans ce domaine.

Nous nous appliquons à améliorer sans cesse le processus. En fait, cette année, nous investirons environ 7,5 millions de dollars dans une amélioration du processus qui réduira d'environ 500 pieds cubes par tonne les besoins d'ammoniac.

L'année dernière, avec le concours de RNCAN, nous avons demandé à une autre entreprise de faire une étude sur un processus d'intégration pour notre usine. Elle a fait cette évaluation et elle en a conclu que nous ne pouvions pas apporter beaucoup d'améliorations. Les améliorations possibles représentaient moins de 3 p. 100.

Entre 1990 et 2000, nous avons indéniablement apporté des améliorations considérables à nos installations. Nous avons dépensé environ 120 millions de dollars pour réduire nos émissions.

Nous continuons d'étudier les possibilités d'améliorer la technologie. Nous avons collaboré avec RNCAN à l'élaboration d'un protocole d'entente pour notre secteur et nous attendons impatientement des nouvelles qui nous apporteront un certain degré de certitude au sujet du présent processus. Nous avons beaucoup de difficulté à gérer l'incertitude en ce qui concerne les investissements et le maintien en poste de nos employés. Il est donc impératif que nous sachions avec certitude où l'on va avec le processus de Kyoto. Nous souhaitons vivement que l'élaboration du protocole d'entente se poursuive. Il était prêt dans une proportion de 95 p. 100. Nous aimerions qu'on achève le travail et qu'il soit approuvé pour pouvoir faire des projets concrets en ce qui concerne nos dépenses futures et le processus.

M. Clyde Graham: Le secteur des engrais appuie l'objectif de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Kyoto, mais croit que cet objectif doit être poursuivi de façon à protéger sa compétitivité internationale. Nous nous réjouissons que le gouvernement ait adopté une approche plus positive à la durabilité environnementale et soit prêt à travailler avec l'industrie.

Dans le discours du Trône d'octobre dernier, le gouvernement a pris un engagement en ce qui concerne l'Accord de Kyoto, à savoir qu'il mettra au point et appliquera un plan national équitable de concert avec les administrations provinciales et territoriales et d'autres intervenants. Le ministre de l'Environnement a dit, en septembre 2004, dans un discours, que le modèle des tables sectorielles pourrait s'avérer utile pour ce qui est de préciser les politiques du gouvernement et de choisir les programmes. Il s'agirait entre autres d'adopter des mesures incitatives axées sur le marché pour encourager les types d'investissements appropriés et d'appuyer les efforts des chefs d'entreprise visant à créer une économie forte et novatrice. Ce message a été essentiellement répété dans le budget 2005.

Nous avons participé activement aux discussions sur l'élaboration et le plan de travail des tables sur le développement durable du secteur. Nous croyons qu'un élément clé de l'approche décrite dans le discours de septembre dernier prononcé par le ministre Dion consiste à offrir aux entreprises des incitatifs pour les aider à atteindre des objectifs environnementaux réalistes. Le ministre de l'Environnement, Stéphane Dion, affirme que le gouvernement souhaite utiliser la *Loi sur la protection de l'environnement*, ou LCPE, comme renfort législatif pour mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto. C'est pourquoi il faudrait retirer de cette loi environnementale clé la référence au terme «toxique». Le dioxyde de carbone n'est pas du tout toxique, même s'il peut contribuer au changement climatique, mais la suppression du terme «toxique» de la LCPE est la solution idéale, pour des raisons autres que la mise en oeuvre de Kyoto. Il n'y a pas de raison de charger de préjugés la nature toxique de produits tels que l'engrais à base d'ammoniac ou de potasse utilisé pour la production d'aliments nutritifs dans les fermes au Canada.

Peu importe la démarche réglementaire choisie à la suite de la mise en oeuvre de Kyoto, on croit, dans l'industrie canadienne des engrais, que le gouvernement fédéral doit adopter une démarche souple qui tienne compte des limites des technologies et procédés industriels disponibles, ainsi que des pressions concurrentielles internationales. Le gouvernement doit tenir compte des défis unique que comporte la réduction des émissions pour les industries. En outre, les provinces doivent prendre part au processus décisionnel.

L'ICE et ses entreprises membres voient comme un signe positif le renforcement dans le budget 2005, par le gouvernement fédéral, de l'intérêt pour des ententes volontaires avec le secteur, comme des protocoles d'entente, dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole

de Kyoto. Un accord de ce type a déjà été signé avec le secteur de l'acier et une entente avait déjà été prise avec le secteur des produits forestiers.

Depuis le début de 2004, le secteur canadien des engrais a travaillé avec empressement avec le Groupe des grands émetteurs finaux de Ressources naturelles Canada à l'élaboration d'un PE pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce PE ressemblerait à un autre protocole signé par le gouvernement fédéral en janvier 2005 avec les producteurs d'acier. Nos discussions ont été positives et elles ont progressé à un point tel que nous croyons qu'il est possible d'en arriver à un PE entre le gouvernement fédéral et le secteur des engrais. Les efforts que l'industrie déploie pour obtenir un PE volontaire doivent être respectés et maintenus, peu importe l'orientation stratégique choisie. Les objectifs de réduction fixés pour l'industrie doivent être raisonnables, rentables et réalisables. Les gouvernements du Canada devraient adopter des politiques qui permettront à notre secteur de faire les investissements nécessaires pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer aux autres objectifs environnementaux. Le gouvernement devrait faciliter l'investissement en éliminant les barrières commerciales, en continuant à s'orienter vers un régime d'imposition des sociétés plus concurrentiel et en offrant de nouveaux incitatifs à l'investissement pour accélérer les changements technologiques, moderniser les installations et améliorer les compétences.

Le gouvernement pourrait et devrait envisager de prendre plusieurs mesures fiscales pour maintenir la compétitivité internationale de l'industrie des engrais. L'industrie des engrais appuie et apprécie l'orientation politique qui a été tracée pour la réduction de l'imposition prévue dans le budget fédéral 2003 et dans le projet de loi C-48, au cours de la dernière session de la législature précédente, et l'orientation stratégique annoncée dans le budget 2005 prévoyant le passage à un taux d'imposition général des sociétés de 19 p. 100. Des mesures comme la déduction pour amortissement accéléré et les crédits d'impôt devraient constituer un volet important d'une approche fondée sur des incitatifs axés sur le marché.

L'ICE croit que le gouvernement fédéral pourrait améliorer davantage le climat de l'investissement au Canada de façon à répondre aux nouvelles demandes de capitaux. Il est clair que la réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitera des investissements importants de capitaux. Les réductions fiscales pour amortissement annoncées dans le budget 2005 ne sont pas avantageuses pour l'industrie des engrais minéraux, sauf dans le secteur de la cogénération. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le gouvernement fédéral exige d'importants nouveaux investissements pour pouvoir atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que prévoit le Protocole de Kyoto.

• (1145)

Les industries comme celle des engrais qui ont déjà agi pour réduire leurs émissions ne devraient pas être pénalisées. Des mesures comme la déduction pour amortissement et les autres crédits reliés au Protocole de Kyoto devraient être rétroactives.

En conclusion, le secteur des engrais voit comme un signe positif le fait que les politiques du gouvernement fédéral reconnaissent l'importance du maintien et de l'accroissement de la compétitivité de notre secteur. Nous croyons fermement que la compétitivité peut être compatible avec les priorités environnementales et avec d'autres priorités publiques importantes.

Le président: Merci, messieurs.

Je donne maintenant la parole aux représentants de l'Association canadienne du gaz propane, M. Cunningham et M. Thorpe.

M Bob Cunningham (directeur général, Association canadienne du gaz propane): Je vous remercie d'avoir permis à l'Association canadienne du gaz propane de témoigner devant votre comité. Nous apprécions tout particulièrement le fait que vous nous ayez fait de la place dans votre programme déjà très chargé.

Je m'appelle Bob Cunningham et je suis directeur général de l'Association. Je suis accompagné d'un membre du conseil d'administration, M. Peter Thorpe, de Worthington Cylinders of Canada.

L'Association canadienne du gaz propane avec l'Association ontarienne du propane et l'Association québécoise du propane, représentent un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards de dollars au Canada. En outre, environ 100 000 personnes tirent un pourcentage important de leurs revenus de notre secteur. Nous chauffons plus de 100 000 habitations et environ 84 000 ou 85 000 véhicules au propane circulent sur les routes canadiennes.

Le propane est produit dans toutes les provinces canadiennes sauf au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un produit dérivé de la transformation du gaz naturel et du pétrole brut. Notre association regroupe environ 235 membres, notamment des producteurs de propane, des grossistes, des détaillants et des transporteurs ainsi que les fabricants d'appareils électroménagers, de cylindres et d'équipement, les cylindres étant la spécialité de Peter; d'ailleurs, si vous posez des questions au sujet des cylindres, elles s'adresseront à lui. Un pourcentage élevé de nos membres sont des PME situées dans les régions rurales du Canada.

Votre comité examine la question du changement climatique et de l'utilisation de l'énergie. Le propane représente environ 2 p. 100 de la consommation d'énergie au Canada. La plupart d'entre vous sont au courant de son usage lorsqu'il s'agit des barbecues et autres utilisations semblables, mais vous ignorez peut-être que c'est un des combustibles les plus polyvalents et les plus propres actuellement disponibles à l'échelle mondiale.

Le propane est utilisé dans de nombreuses applications novatrices. Il est riche en hydrogène et est par conséquent idéal pour les piles à combustible, comme on peut le constater dans plusieurs applications, notamment dans le Parc national Yellowstone. Il est utilisé en agriculture dans la préparation du sol et réduit considérablement les quantités de pesticides nécessaires. On l'utilise également dans les systèmes de traitement des eaux, pour accélérer le traitement microbien des eaux usées et des déchets. C'est également le principal carburant de remplacement à l'échelle internationale en ce qui concerne les parcs de voitures et de véhicules. Il réduit les quantités de particules, les précurseurs du smog et les gaz à effet de serre. Grâce aux récents progrès technologiques, il est maintenant compétitif par rapport à l'essence en ce qui concerne la consommation. Si l'on tient compte de la différence de prix, le propane a un avantage considérable sur l'essence.

Au Canada, le propane reste le principal carburant de remplacement sur le réseau routier et ce, en dépit du fait que le nombre de véhicules qui sont transformés ou qui fonctionnent au propane a diminué au cours des 12 dernières années. Au début des années 1990, nous étions un chef de file mondial. Depuis lors, nous avons été dépassés par environ 35 autres pays.

Il n'est pas difficile et il ne sera pas difficile pour les Canadiens de profiter des avantages qu'offre ce combustible. Il reste plus de 3 000 postes de ravitaillement en propane au Canada. Certaines années, le volume de nos exportations de ce produit est quatre fois plus élevé

que le volume de la consommation intérieure et, par conséquent, d'énormes quantités de propane sont disponibles pour une consommation accrue au Canada. Les voitures et les foyers peuvent être alimentés facilement et en sécurité et un jour, en apportant quelques améliorations mineures à la technologie des transformateurs, les Canadiens pourraient brancher leur bombonne de propane directement sur leurs piles à combustible et alimenter leur maison.

Comme nous l'avons mentionné dans le passé, le gaz propane est l'énergie de remplacement d'aujourd'hui, qui a un avenir très prometteur. Notre plus gros défi actuel est la sensibilisation et l'information. Le grand public ne connaît pas les débouchés qu'offre le propane. Il n'est pas au courant des propriétés de notre combustible et de sa sécurité. Il est impératif de surmonter les obstacles du passé associés à notre produit.

Il est intéressant de signaler que notre secteur a travaillé dur, avec le concours d'organismes chargés d'établir des codes et d'organismes de normalisation, ainsi qu'avec les responsables de la réglementation, pour établir des mesures de sécurité de tout premier plan. Par conséquent, le propane est probablement le combustible le plus réglementé au Canada. Pour garantir la conformité, les trois associations du secteur émettent plus de 25 000 certificats de formation par an.

Nos employés connaissent et comprennent ces règles et ces règlements et ils font leur travail en conséquence. Cependant, depuis quelque temps, nous devons nous adapter à des règlements de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes. Je pense que l'on a annoncé ce matin une réglementation intelligente. Nous appuyons à 100 p. 100 toute initiative visant à améliorer le labyrinthe réglementaire actuel au Canada. Nous encourageons la fusion de ces règlements parce que les petites entreprises qui sont membres de notre association sont littéralement poussées à la faillite en raison de la difficulté qu'elles ont à respecter tous les règlements. Il n'est pas question ici de gros problèmes comme ceux qui sont associés à la mise en place de projets énergétiques de grande envergure. Il s'agit de petites entreprises qu'un exécutant chargé d'appliquer une règle législative menace d'une amende si elles ne suivent pas à la lettre les directives alors que plus tard, un autre responsable de la réglementation leur ordonne de procéder d'une autre façon, sous peine d'une amende. Ces PME ne savent plus à qui s'adresser parce que les deux responsables se basent sur la même loi et qu'ils sèment beaucoup de confusion dans notre esprit.

• (1150)

Un autre défi se pose dans le secteur automobile où notre secteur est surtout représenté par de petites entreprises. Il y a une bonne dizaine d'années, ces organisations n'étaient pas en mesure de s'adapter aux améliorations technologiques apportées par les grands producteurs d'automobiles et, par conséquent, nous avons perdu l'appui du gouvernement et du public, ce qui a contribué à la réduction de notre part de marché que j'ai mentionnée tout à l'heure. Cependant, notre technologie de conversion des véhicules est maintenant à la fine pointe et elle est très fiable. Plusieurs entreprises extrêmement novatrices sont actuellement actives au Canada.

Le propane offre des avantages considérables comme combustible. J'espère d'ailleurs que vous le reconnaissez. Sa combustion est propre. Il est polyvalent. Il est accessible et son transport est facile. Il peut être utilisé dans des endroits où aucun autre combustible ne peut être utilisé, comme dans le nord du Canada, qui est fragile sur le plan écologique, et dans la plupart de nos régions rurales.

Le propane peut contribuer dans une large mesure à l'atteinte des objectifs du Canada en matière d'assainissement de l'air, d'adaptation au changement climatique et d'énergie propre. La communauté internationale en est consciente. D'ailleurs, les concurrents australiens, européens et japonais ont mis en oeuvre des programmes visant à soutenir l'utilisation du programme et d'autres combustibles de remplacement.

Je voudrais vous présenter quatre requêtes, pour aider à soutenir le propane et d'autres combustibles de remplacement et inciter les Canadiens à s'adapter plus rapidement, afin de nous mettre immédiatement sur la voie qui nous permettra d'atteindre certains de nos objectifs.

La première est que le gouvernement fédéral établisse des politiques qui favorisent la demande du marché. Nous demandons au gouvernement que parallèlement à l'appui qu'il donne à d'autres combustibles de remplacement, il soutienne les programmes de conversion des automobiles comme l'ont fait les gouvernements australien et britannique ainsi que les gouvernements de nombreux autres pays. À ce sujet, nous prions le gouvernement de se fixer des cibles et des objectifs souhaités en ce qui concerne les normes d'émissions et pas un carburant en particulier. Je pense que vers la fin des années 80 et le début des années 90, le propane était très en vogue, puis ce fut le gaz naturel, et maintenant, c'est l'hydrogène et les véhicules hybrides, et le cycle continue.

Je pense que nous devons abandonner le système qui consiste à choisir un gagnant ou un perdant et à placer une barre en disant que si on la dépasse, on est admissible à l'incitatif. Nous pensons que le propane est un combustible très efficace et qu'avec nos nouvelles technologies, nous pouvons dépasser cette barre; par conséquent, nous serions admissibles aux incitatifs comme tous les autres carburants qui peuvent contribuer à réduire les émissions ou avoir un impact immédiat dans ce domaine.

Notre deuxième demande concerne des efforts accrus en matière d'éducation et de R-D pour encourager les technologies sur les carburants de remplacement. Les États-Unis ont un système en place à cet effet et il est extrêmement efficace.

La troisième demande, c'est que nous exhortons le gouvernement fédéral à faire un suivi des affaires fédérales et à concrétiser et surpasser les engagements pris dans la *Loi sur les carburants de remplacement* de 1995.

Quatrièmement, nous encourageons le gouvernement fédéral dans le cadre de ses initiatives concernant les villes, à y inclure des fonds pour la conversion des réseaux de transport public aux carburants de remplacement à l'aide d'incitatifs ciblés sur l'environnement.

Je pense que vous reconnaîtrez que le propane a un rôle important à jouer dans l'utilisation de formes d'énergie propres au Canada. C'est une énergie de remplacement, dès maintenant, et c'est un élément de solution pour demain.

Mesdames et messieurs, je vous remercie pour votre attention. J'attends impatiemment vos questions.

● (1155)

Le président: Je vous remercie, messieurs. Je vous remercie également pour la documentation que vous avez remise d'avance au comité.

Nous allons maintenant poser des questions aux témoins. Voudriez-vous ouvrir le bal, monsieur Richardson?

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie également les témoins. Ça m'étonne toujours de constater que nous ne cessons de recevoir de l'information utile qui nous aide à comprendre la situation.

Je voudrais faire un commentaire très important: il semblerait que les exposés, aussi différents soient-ils, ont un dénominateur commun. Nous entendons trop souvent dire que la politique gouvernementale en ce qui concerne le Protocole de Kyoto ou sa mise en oeuvre ou encore la planification ou le processus comme tel laissent planer une incertitude qui est une source de préoccupations, parfois sous-jacentes, ou que, comme on vient de le mentionner, il y ait parfois des incohérences. J'aimerais demander à chacun de vous comment nous pourrions régler ce problème ou quelle est la cause réelle de cette situation. Est-elle simplement due au fait que c'est pour le gouvernement fédéral ou pour les ministères une question d'une telle envergure qu'ils sont submergés en ce qui concerne les options en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre? Ou est-elle due à la diversité des méthodes qui permettraient de mettre ces systèmes en oeuvre de façon optimale?

Avant cela, je voudrais aborder brièvement deux autres sujets, notamment les activités de Teletrips.

Monsieur Fleming, lorsque j'en ai entendu parler pour la première fois, je trouvais que le télétravail était une idée brillante et j'ai été étonné qu'elle ne se répande pas comme une traînée de poudre immédiatement. Il semblerait que ce soit une approche tellement évidente, réaliste et pratique à ce problème. Je voudrais savoir si cette option gagne du terrain. Il y a environ deux ans que nous en avons entendu parler pour la première fois. La deuxième question est: a-t-on mis en place un mécanisme d'échange qui soit réellement efficace?

● (1200)

M. Scott Fleming: Voulez-vous faire la mise à jour sur l'état de la nation, Bob?

M. Robert Schulz: À l'heure actuelle, le télétravail touche probablement moins de 1 p. 100 de la population de Calgary. Les principaux obstacles sont que la haute direction a besoin de mettre en place des incitatifs allant du haut vers le bas et de directives probablement du gouvernement et à l'interne. Nous voyons toutefois des débouchés étant donné que les gens parlent de télétravail, de navettage et de façons de procéder plus efficaces pour passer à l'étape suivante. Nous faisons notamment de la recherche de base en ce qui concerne la situation et nous tentons de relever les obstacles et de trouver des possibilités de les surmonter.

Vous pouvez répondre aux autres questions, Scott.

M. Scott Fleming: Je m'excuse, monsieur Richardson. Quel était déjà le deuxième volet de la question?

M. Lee Richardson: Je voudrais savoir si on avait mis en place un système d'échange permettant de rassembler ces crédits et des les accorder aux entreprises pour les émissions qu'elles évitent.

M. Scott Fleming: Aucun protocole n'a été établi jusqu'à présent et je pense que cela fera partie du processus. En ce qui concerne la recherche que nous faisons avec Haskayne et quelques autres partenaires, nous travaillons sur le changement climatique... Par conséquent, nous avons l'intention d'établir des protocoles à ce sujet.

Je pense que nous avons tenté de gérer cela comme une activité commerciale, en nous basant sur les motivations liées aux résultats nets en ce qui concerne les entreprises et, parallèlement, de collaborer avec divers partenaires et ministères à l'élaboration de protocoles.

M. Lee Richardson: Je pense que l'on peut avoir accès à des centres d'échange. On est en train d'en établir. Certains des témoins que nous avons entendus, de Calgary et aussi d'Ottawa, s'occupaient de recueillir les crédits d'émission et de les échanger. Est-ce un système auquel vous participerez et comment évoluera-t-il? Je tente seulement de comprendre.

M. Scott Fleming: Nous nous appliquons déjà à grouper et quantifier ces données et je pense que cela évoluera lorsque nous recevrons des instructions et des indications du gouvernement concernant la collaboration pour établir des protocoles, lorsque nous recueillerons les données et créerons des outils de mesure pour les quantifier.

Par conséquent, nous considérons que c'est une occasion supplémentaire d'atténuer nos risques et nos engagements en ce qui concerne l'inventaire de Kyoto.

M. Lee Richardson: Je voudrais revenir à ma première question et aux préoccupations concernant une certaine incertitude et la perception d'un manque de cohérence dans la planification du gouvernement.

Je voudrais demander ceci aux représentants de BIOCAP. Un des autres types de commentaires que nous avons entendus concerne les données scientifiques sur lesquelles est fondé ce plan. Il semblerait que vous adoptiez une approche plus pratique dans ce domaine et que vous appliquiez les données scientifiques de façon plus directe. Je me demande si vous pourriez donner des précisions au sujet du plan que vous avez et s'il a été accepté par le gouvernement fédéral.

M. Bob Page: Merci beaucoup d'avoir posé cette question. Je tenterai de répondre aux deux volets, le premier concernant les données scientifiques et le deuxième l'incertitude entourant les politiques.

En ce qui concerne les données scientifiques, je pense qu'il est très important, qu'il s'agisse ou non de l'avenir du Protocole de Kyoto ou d'un avenir limité par le changement climatique, que nous recueillions des données scientifiques fiables sur notre biosphère. Dans l'un et l'autre cas, c'est extrêmement important pour le Canada, étant donné l'abondance de nos ressources naturelles.

Les questions concernant l'absence de données scientifiques fiables sont soulevées par des pays qui ne possèdent pas de vastes ressources biologiques, notamment par certains de nos collègues et amis européens. D'un point de vue géopolitique, ils ont critiqué les puits et les droits de compensation parce qu'ils n'ont pas beaucoup de ressources chez eux alors que le Canada, comme certains autres pays, possède d'abondantes ressources. C'est très important en ce qui concerne notre avantage comparatif par rapport à d'autres pays qui ont ratifié le Protocole de Kyoto. Je pense que c'est une question différente de la question générale que vous avez mentionnée.

Quant à l'incertitude entourant les politiques, je pense qu'il est très important de signaler que Mike Beale et les employés d'Environnement Canada s'appliquent depuis des années à la dissiper. Ils sont sur le point de produire un énoncé de principe concernant notre secteur. J'espère qu'ils le feront parce que si l'industrie a des certitudes en ce qui concerne les politiques gouvernementales sur les divers domaines des droits de compensation, qu'elle puisse investir à des fins réglementaires, cela accélérera considérablement la prise en charge de ces projets au Canada au lieu de devoir acheter ces crédits à l'étranger.

Le problème à l'heure actuelle est que certaines des règles dans le domaine des droits de compensation sont plus strictes sur le marché international que sur le marché intérieur canadien, ce qui crée des obstacles à certains investissements. Par conséquent, en ce qui

concerne l'incertitude entourant les politiques, nous respectons ce que le gouvernement fédéral a fait dans ce domaine et nous attendons impatiemment les énoncés de principe qui devraient être produits d'ici peu.

Je voudrais rapidement signaler que nous sommes très reconnaissants envers les trois ministères fédéraux qui ont financé dans de fortes proportions les travaux de BIOCAP jusqu'à présent: Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous n'avons donc vraiment rien à reprocher au gouvernement à cet égard.

David.

• (1205)

Dr David Layzell: L'autre commentaire que je voudrais faire est qu'il est important de signaler que des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières années en ce qui concerne nos connaissances scientifiques au sujet du cycle du carbone et en ce qui concerne les pratiques de gestion auxquelles on peut avoir recours pour créer des puits de carbone et réduire les émissions. Il est tout simplement essentiel de poursuivre les travaux. Nous serons observés de près par la communauté internationale en ce qui concerne la réclamation des crédits. Je pense qu'il est important que nous investissions non seulement dans ce domaine—qui offre de magnifiques occasions et d'autres avantages associés—, mais aussi dans la recherche scientifique, pour nous assurer que les crédits sont bien réels et que nous pouvons défendre nos crédits et les opportunités que nous avons pour la biosphère.

Le président: Vous avez deux minutes, monsieur Richardson.

M. Lee Richardson: Je vous remercie. Je suis certain que nous n'aurons pas assez de temps.

Je pense qu'il convient d'examiner de plus près la question des données scientifiques et des politiques entourant le Protocole de Kyoto en général; il convient en outre de déterminer si le rejet par plusieurs pays de l'option des puits et des stratégies de BIOCAP n'est pas dû au simple fait qu'ils ne possèdent pas d'abondantes ressources, contrairement au Canada. C'est une question qu'il est à mon avis nécessaire d'examiner.

Puisqu'il me reste deux minutes, je voudrais poser une question à M. Graham au sujet d'un autre facteur qui place le Canada dans une situation concurrentielle désavantageuse.

Vous travaillez dans le secteur des engrais. Je pense que c'est un cas classique et que plusieurs entreprises canadiennes seront désavantagées sur le plan concurrentiel uniquement en respectant les règles alors que certains de nos principaux concurrents ne sont pas signataires du Protocole de Kyoto. Je pense que notre but est de trouver des possibilités de maintenir les objectifs sans désavantager l'industrie canadienne. Dans quelle voie vous engagez-vous? Pouvez-vous me dire rapidement ce que nous pourrions faire pour vous aider dans ce domaine?

M. Clyde Graham: Le processus que nous avons suivi a consisté à discuter avec des représentants de Ressources naturelles Canada et à décrire de façon détaillée ce que fait notre secteur et comment il le fait, ainsi que les possibilités qui existent et les domaines où notre marge de manoeuvre est restreinte. La compétitivité internationale est indéniablement d'une importance cruciale.

Je pense qu'il est nécessaire que les objectifs soient raisonnables, qu'ils soient réalisables. Il est essentiel qu'ils tiennent compte de l'accessibilité de la technologie. Le gouvernement pourrait et devrait envisager d'adopter des mesures fiscales pour faciliter la transition.

Avez-vous d'autres commentaires à faire, Russ?

M. Russ Holowachuk: Je me contenterai de signaler que nos concurrents sont le Moyen-Orient et la Russie. Je ne sais pas si vous avez remarqué dernièrement que la Russie allait investir—je ne sais plus combien de millions de dollars cette année—pour améliorer l'efficacité de leurs usines et vendre les crédits. Nous avons déjà atteint cette étape et, par conséquent, il est injuste que nous devions acheter des crédits à la Russie alors que nous avons déjà...

Qu'on attende qu'ils nous aient rattrapés et alors les règles du jeu seront équitables. C'est là le problème. En ce qui concerne nos prix du gaz naturel, nous avons pris de nombreuses mesures pour accroître l'efficacité de nos usines alors qu'à l'étranger, ils n'ont pas dû le faire parce que le gaz se vend à 90¢ ou à 1,20 \$.

• (1210)

Le président: Monsieur Richardson, je dois vous interrompre. Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à M. Bigras.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Je remercie les témoins d'être présents au comité ce matin. Je dois vous dire, monsieur le président, que je ne suis pas de très bonne humeur. Ma mauvaise humeur n'est pas à l'endroit des témoins, mais à l'endroit du gouvernement et de sa façon de régler et d'agir par rapport au Protocole de Kyoto sans que notre comité soit saisi d'éléments importants.

J'aurai probablement des questions pour les témoins, mais je dois vous dire que je suis très déçu, premièrement, par le manque d'ouverture démocratique du gouvernement, qui profite aujourd'hui d'un projet de loi sur l'exécution de certaines dispositions du budget pour enfoncer dans la gorge des parlementaires des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Deuxièmement, on nous annonce la création d'une agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or, on est en train aujourd'hui de nous expliquer et d'essayer de nous convaincre de proposer certaines recommandations au gouvernement, alors que nous avons devant nous des modifications législatives sur lesquelles notre comité fera fort probablement rapport après que le projet de loi aura été adopté, soit dans quelques jours.

Je pense, monsieur le président, qu'il faut que les parlementaires que nous sommes manifestent haut et fort, au-delà des modifications, leur désapprobation face au processus injuste et antidémocratique utilisé par le gouvernement pour régler cette question.

Ce matin, ce sont probablement les fonctionnaires qui devraient se trouver devant nous pour nous donner un bref sur le contenu des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et pour nous expliquer quel rôle aura l'agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, je suis obligé, comme parlementaire, de demander ce matin à l'industrie ce qu'elle en pense, parce qu'elle a fort probablement été consultée et mise au courant des dispositions à cet effet au cours des dernières semaines. Je suppose que des représentants de l'industrie ont fait partie de comités consultatifs du gouvernement.

Je vois que M. Page dit non, mais il a pourtant fait partie, entre autres, d'un comité consultatif sur les mesures hâtives, si je ne me trompe pas. Vous avez fait partie de comités du gouvernement. Le gouvernement vous a consulté. Je vais adresser mes questions à M. Page.

Est-ce que les recommandations que vous avez faites au cours des dernières semaines sont conformes au projet de loi qui a été déposé aujourd'hui à la Chambre des communes?

M. Bob Page:

Monsieur Bigras,

[Traduction]

Je comprends les motifs de vos préoccupations et je voudrais faire rapidement deux commentaires.

Le premier est que je n'avais pas accès d'avance au projet de loi qui a été déposé ce matin. Je ne l'ai pas vu. Je ne sais même pas de quoi vous parlez et, par conséquent, j'ai quelques difficultés à comprendre.

Le deuxième est que je n'y ai pas eu davantage accès que la plupart des autres Canadiens en ce sens que nous avons tenté d'exposer certaines opinions, en tant qu'entreprise—et c'est à ce titre que je parle, et non en qualité de président du conseil d'administration de BIOCAP. Je pense qu'il est extrêmement difficile pour moi de faire des commentaires sur un projet de loi que je n'avais pas vu d'avance et que je n'ai pas sous les yeux. Je ne sais pas très bien de quoi vous parlez. En tout cas, nous ne sommes pas dans une situation privilégiée parce que nous collaborons avec l'un ou l'autre des deux ministères.

[Français]

M. Bernard Bigras: Croyez-vous que la modification de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement constitue le meilleur véhicule pour régler la question de Kyoto?

Vous l'avez vu comme moi, c'était sur le site Internet de Ressources naturelles Canada pour fins de consultation. TransAlta a fait des recommandations. J'aimerais que vous nous disiez s'il est vrai que vous étiez le codirecteur ou le directeur d'un comité du gouvernement sur la question des mesures hâtives. Est-ce que, dans le passé, vous avez fait partie d'un tel comité?

Selon vous, la modification de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est-il le meilleur véhicule pour régler la question de Kyoto, ou auriez-vous préféré qu'il y ait une loi à part, une réglementation subséquente? Quelle est l'approche que vous privilégiez?

Ce matin, nous sommes carrément devant un fait accompli. Nous devons fort probablement voter dans quelques jours sur des éléments assez fondamentaux qui, généralement, passent par un comité parlementaire. Or, nous pourrions être tenus de voter sans avoir eu la chance d'entendre des témoins, sans que le comité n'ait eu la chance de se prononcer et de présenter des amendements. C'est plutôt rare qu'on utilise ce processus parlementaire. J'aimerais donc, à tout le moins, que vous nous disiez quelle est votre approche.

Est-ce que la création d'une agence est la meilleure façon de régler, entre autres, la réduction des émissions de gaz à effet de serre? J'aimerais vous entendre là-dessus.

●(1215)

[Traduction]

Le président: Je ne voudrais pas priver M. Bigras d'une partie du temps dont il dispose, mais il s'agit d'une situation qui est un peu ironique et complexe, étant donné que la présidence n'est même pas au courant du projet de loi dont parle le député. M. Cullen a mentionné qu'à la fin de la séance, il aimerait—et j'espère que mes collègues y consentiront—discuter des implications liées au processus de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et des événements qui se sont déroulés très très rapidement au cours des derniers jours.

Monsieur Bigras, je me demande si nous pourrions examiner vos questions dans le contexte évoqué par M. Graham, si je ne me trompe, selon ce qu'il sait au sujet du projet de loi tel qu'il a été adopté et de la LCPE sous sa forme actuelle. Il serait bon que les questions restent dans ce contexte, dans celui de la loi actuelle et de son fonctionnement, et des commentaires que vous avez entendus sur ses implications... en ce qui concerne votre secteur et Kyoto. Je pense que c'est là le but de vos questions, monsieur Bigras.

En ce qui concerne le processus lié à la LCPE et les événements récents, nous les examinerons vers la fin de la séance, avec le consentement du comité. Au nom de mes collègues, je signale que je partage vos vives préoccupations au sujet de la soudaineté des événements.

Par conséquent, monsieur Bigras, sans vouloir vous priver d'une partie du temps dont vous disposez, je me demande si nous ne pourrions pas poursuivre la période des questions, mais dans le contexte de ce que vous savez au sujet de l'impact qu'a la LCPE sur l'industrie et sur Kyoto et, dans une certaine mesure, en tenant compte de ce que vous savez au sujet des changements proposés. Pourriez-vous procéder ainsi?

Cela vous convient-il, monsieur Bigras, que nous poursuivions de la sorte?

Je demanderai maintenant à M. Bigras de poursuivre ses questions.

[Français]

M. Bernard Bigras: Parfait. Je n'aurai pas d'autres questions, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Bigras.

M. Page indique qu'il voudrait répondre à ces questions.

Monsieur Page.

M. Bob Page: M. Bigras a posé une question au sujet de mon rôle personnel. J'aimerais le clarifier pour la gouverne du comité.

Il y a cinq ans, avec Stephen McClellan d'Environnement Canada, j'ai présidé la Table des crédits pour mesures rapides dans le processus des tables, qui nous rappelle de mauvais souvenirs. Je pense que la plupart de nos recommandations avaient été rejetées par le gouvernement et, par conséquent, je ne me sens nullement responsable de ce qui s'est passé aujourd'hui, monsieur.

Le président: Je vous remercie, monsieur Page.

Si vous me le permettez, je voudrais poser une question, dans la foulée des questions posées par M. Bigras.

Monsieur Graham, étant donné que c'est vous qui avez abordé le sujet des implications de la LCPE et celui des substances toxiques mentionnées dans la LCPE, auriez-vous d'autres commentaires à faire au sujet de vos préoccupations?

●(1220)

M. Clyde Graham: Je me rappelle que, le 17 mars, le journal *The Globe and Mail* a signalé que le ministre Dion avait abordé la question de l'utilisation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement comme renfort législatif en ce qui concerne les gaz à effet de serre. L'article disait ceci:

La LCPE est déjà en place, a dit M. Dion. L'examen de la loi par le Parlement est important mais en attendant, «nous devons l'utiliser».

Monsieur le président, vous avez également cité un passage au sujet duquel vous faisiez des supputations sur les conséquences des implications d'une loi sur les produits toxiques englobant le CO₂. Un débat a eu lieu dans la presse à ce sujet, et c'est à cela que nous répondons.

Notre secteur s'intéresse de près à la LCPE. Deux de nos produits les plus importants sont visés par cette loi. L'ammoniac a fait partie deux fois des listes de cette loi: une fois comme substance toxique dissoute dans l'eau et l'autre fois à titre de précurseur de PM10, donc de substance toxique. C'est pourtant un produit indispensable à l'agriculture canadienne et il est utilisé dans la production d'aliments nutritifs. Nous avons des difficultés dues aux préjugés défavorables dont nos produits font l'objet. La potasse a été soumise injustement au processus d'examen de la LCPE en tant que sel de voirie.

C'est donc ce que nous savons au sujet de la LCPE. C'est pourquoi nous avons dit que si le gouvernement envisageait d'utiliser la LCPE... et je n'ai pas encore vu le projet de loi. Je ne savais même pas qu'un projet de loi avait été déposé. Nous ne l'avons pas vu. Nous pensons que si le gouvernement veut poursuivre dans cette voie, il faudrait en supprimer le terme «toxique».

Nous nous attendons à ce que le gouvernement mette en place un certain type de renfort législatif. Ce renfort législatif sera sur le site Web de Ressources naturelles Canada. Nos efforts n'ont pas porté principalement sur cette loi; nous nous sommes plutôt appliqués à élaborer une entente volontaire avec le gouvernement par le biais d'un protocole d'entente. C'est là-dessus que portent nos efforts et c'est notre objectif.

Les discussions actuelles ont retardé les discussions avec RNCan. Comme vous le savez, toute cette question est entourée d'un voile d'incertitude; nous en avons d'ailleurs discuté également. Voilà notre situation.

Le président: Merci beaucoup pour ces informations.

Je donne maintenant la parole à M. McGuinty.

Je vous remercie, monsieur Bigras.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie chaleureusement les 12 témoins d'avoir accepté de participer à nos délibérations.

Je ne compte pas continuer dans la foulée de M. Bigras en posant des questions concernant un avant-projet de loi; je ne pense pas que ce soit l'objet de ces délibérations. Je partage quelque peu son sentiment de frustration dû au fait que le comité n'a pas l'occasion de l'examiner, mais je voudrais poser des questions sur quelques-uns des commentaires généraux qui ont été faits dans vos exposés, du style de celles qui vous ont été posées jusqu'à présent.

Je voudrais d'abord parler de la question des données scientifiques. Mon collègue M. Richardson a posé des questions sur les données scientifiques qui justifient la réponse du gouvernement du Canada au phénomène du changement climatique par l'intermédiaire du Protocole de Kyoto. Je voudrais plus particulièrement poser la question suivante aux représentants de BIOCAP, pour la principale raison que l'aspect intéressant de la structure de BIOCAP est que la Fondation est administrée par un conseil d'administration indépendant composé de représentants des gouvernements, d'acteurs du secteur privé, d'universités et d'ONG actives dans le secteur environnemental.

La première question que je voudrais poser au groupe de témoins, et plus particulièrement aux représentants de BIOCAP, est la suivante: quel est, à votre avis, le consensus dans la société canadienne en ce qui concerne la science des changements climatiques, étant donné que le Protocole de Kyoto indique explicitement que la science des changements climatiques, et d'ailleurs la science dans quelque domaine que ce soit, n'est jamais complète mais demeure constamment incomplète et qu'il a été rédigé en tenant compte du fait que les connaissances scientifiques évoluent sans cesse et que nous acquerrons d'autres connaissances et apporterons des correctifs en cours de processus? Voilà la première question.

La deuxième question que je voulais poser plus particulièrement à nos autres invités concerne un thème qui ne cesse de faire allusion à une réponse au changement climatique axée sur le Protocole de Kyoto qui constitue vraisemblablement une solution douloureuse et coûteuse. On entend trop souvent ici des questions visant à obtenir des réponses au sujet de cet aspect pénible et des pratiques perturbatrices et on fait très souvent allusion à la «compétitivité». Du jour au lendemain, la compétitivité du Canada est ébranlée parce que nous allons adopter une réponse nationale au changement climatique. J'aimerais savoir ce que pensent nos invités, surtout ceux qui représentent des secteurs industriels, au sujet des débouchés économiques, du positionnement du Canada en tant que chef de file et que fournisseur de solutions en matière de durabilité à l'échelle planétaire, sur le fait qu'il semblerait que l'on s'accorde à dire, à l'échelle mondiale, que nous faisons la transition vers un avenir «vert» et que toutes sortes de débouchés économiques et de possibilités d'emploi ou de possibilités en matière de R-D se présenteront.

Voilà les deux questions que je voudrais poser aux témoins et auxquelles je voudrais obtenir des réponses, monsieur le président.

• (1225)

Le président: Qui aimerait répondre le premier?

Monsieur Layzell.

Dr David Layzell: À propos de connaissances scientifiques, il s'agit en fait de quatre types de connaissances scientifiques. Premièrement, il y a la science du changement climatique qui consiste à déterminer si l'être humain a laissé son empreinte sur notre système climatique. Deuxièmement, il y a la science du cycle du carbone qui consiste à connaître le cycle du carbone et déterminer comment on pourrait l'utiliser. Il y a aussi le cycle de l'azote qui est, naturellement, très important pour le secteur des engrais ainsi que pour l'agriculture. Enfin, il y a le développement de la science et des technologies en matière de bioénergie.

Je ferai uniquement des commentaires sur la science du changement climatique. BIOCAP est une organisation nationale, une fondation de recherche dont les activités sont axées sur la réaction au changement climatique et la recherche de solutions à ce

problème. Nous nous intéressons beaucoup aux sciences du climat; nous ne sommes pas des climatologues comme tels. Dans les milieux de recherche que nous fréquentons, on pense que les connaissances scientifiques tendent à démontrer que l'homme laisse une empreinte ou a un impact sur notre système climatique, que celui-ci est soumis à un impact humain perceptible et qu'il faudrait examiner des stratégies pour y remédier.

BIOCAP axe principalement ses recherches sur les stratégies de réaction. Quand on examine les connaissances scientifiques en ce qui concerne le cycle du carbone et en ce qui concerne le cycle de l'azote et que l'on cherche à trouver des solutions bioénergétiques de remplacement, on pense que cette démarche offre de gros avantages. Nous pouvons nous attaquer à d'autres problèmes environnementaux; nous pouvons stimuler le développement économique; nous pouvons trouver de nouveaux marchés intérieurs pour les produits agricoles et forestiers; nous pouvons stimuler l'économie rurale; nous pouvons faire la transition vers une économie «biologique» plus durable. Certains coûts sont en effet liés à cette transition, mais elle offre de nombreux avantages. Notre objectif est de trouver la meilleure approche et de fournir au gouvernement et à l'industrie les informations scientifiques, de faire les suggestions en matière de politiques et de prodiguer les conseils en matière d'investissements qui sont nécessaires pour opérer cette transition.

Pour la plupart des chercheurs de BIOCAP, les impacts scientifiques suscitent de nombreuses préoccupations mais nous pensons qu'en l'occurrence, une occasion se présente au Canada et qu'en investissant dans les études scientifiques et en mettant en place des politiques motivantes, nous pouvons faire la transition vers un avenir plus durable.

Le président: Monsieur Page.

M. Bob Page: J'aimerais signaler que, si notre entreprise collabore avec BIOCAP, c'est parce que nous faisons de la planification active en prévision d'un avenir où le carbone sera soumis à certaines contraintes. Alors que nous ne participons pas très activement aux discussions générales sur la modélisation du climat pour l'avenir, nous pensons que la population a de très vives préoccupations dans ce domaine et que, étant donné que nous assumons nos responsabilités sociales, nous devons réagir en prenant diverses mesures, dont BIOCAP fait partie.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Schulz.

M. Robert Schulz: En ce qui concerne les deux questions, et tout d'abord en ce qui concerne l'aspect douloureux et coûteux, c'est exactement le contraire de l'objectif que nous tentons d'atteindre avec le télétravail. Nous tentons de réduire les difficultés, les coûts et les frustrations engendrés par la saturation du réseau routier à certaines heures.

En ce qui concerne le deuxième aspect, c'est-à-dire les débouchés économiques, lorsque nous examinons l'aspect social, tant du côté de l'employeur que du côté de l'employé, nous pensons que cela permet de réaliser des économies, peu importent les facteurs scientifiques et environnementaux. L'objectif est d'accroître la productivité des cols blancs. De nombreux emplois de col blanc se prêtent à un travail partiel à domicile ou à des heures de travail ne coïncidant pas avec les heures de pointe.

J'ai participé à 450 ateliers sur la gestion du temps. L'interruption sociale vient toujours en première place ou en deuxième place. Sur 15 000 employés, quelque 14 700 ont des interruptions, en ce qui concerne leur gestion personnelle du temps. Si le Canada pouvait devenir plus productif dans le milieu des bureaux et faire faire le travail qui est à faire, les entreprises seraient à leur tour plus productives.

Nous sommes disposés à faciliter les discussions en ce qui concerne les questions de politiques. Cela nous ramène aux questions qui ont déjà été posées à Calgary en ce qui concerne la participation des cadres supérieurs à une téléconférence par exemple, pour mettre les politiques à l'essai, probablement sans l'intervention des médias, à l'étape des discussions ou de la rédaction.

En tant que ville axant ses efforts sur la réduction de la production de carbone, nous sommes très disposés à jouer un rôle de chef de file dans ce domaine.

• (1230)

M. Scott Fleming: Monsieur McGuinty, j'aimerais signaler que notre application est légèrement différente. Nous savons qu'une forte proportion des problèmes entourant Kyoto sont liés aux consommateurs et, par conséquent, nous avons mis en place une initiative visant à aider les consommateurs à faire diminuer le nombre de voitures sur les routes.

Je vous ai déjà entendu dire qu'il est très difficile de faire changer un comportement en invoquant le changement climatique. Un grand nombre de personnes ne comprennent pas cela. Vous avez mentionné qu'il faudrait discuter de conservation de l'énergie. Nous avons adopté une approche consistant à tenir compte d'autres catalyseurs en affaires et nous pensons que le changement climatique aura des effets bénéfiques.

Par conséquent, notre application est légèrement différente de celle de certaines entreprises qui sont des sources d'émissions.

Le président: Est-ce qu'un autre témoin voudrait répondre?

Monsieur Graham.

M. Clyde Graham: Notre secteur est assujéti à de nombreuses contraintes et ne peut pas faire ce qu'il veut en ce qui concerne les formules chimiques, les processus et les produits qu'il fabrique. Nos produits sont très simples et leur fabrication est basée sur des principes scientifiques fondamentaux. Nous avons par conséquent une très faible marge de manoeuvre dans nos activités.

Dans la mesure de nos possibilités, nous nous appliquons à accroître notre efficacité en ce qui concerne l'utilisation de combustibles au carbone et l'utilisation du gaz naturel. Notre secteur a fait beaucoup plus de progrès que ses concurrents d'autres pays comme la Russie. C'est le problème de compétitivité auquel nous sommes confrontés. Nous avons déjà récolté les fruits les plus accessibles, pour employer une expression que vous avez certainement déjà entendue de nombreuses fois.

Je pense que certains secteurs pourraient en bénéficier, notamment des secteurs qui mettent au point des technologies ayant pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais ce n'est pas notre branche. Nous fabriquons des nutriments pour les végétaux. Nous aidons les agriculteurs canadiens à produire des aliments nutritifs, et pas seulement les agriculteurs canadiens, mais ceux du monde entier. Ce processus ne représente pas un débouché commercial pour nous. Dans la mesure où d'autres personnes pourront profiter de débouchés commerciaux, ce sont des entreprises comme celle de M. Holowachuk qui paieront la note.

Le président: Avez-vous des commentaires à faire, monsieur Holowachuk?

M. Russ Holowachuk: Je voudrais seulement signaler que la technologie commence seulement à être mise en oeuvre dans les usines étrangères. En raison de leurs faibles coûts énergétiques, ces usines ne jugeaient pas le changement intéressant. Elles ne considéraient pas que c'était rentable.

En ce qui nous concerne, nous avons déjà fait des investissements pour atteindre ce but. Si nous sommes obligés d'acheter des crédits à l'étranger, nous paierons alors pour les améliorations qui seront faites à l'étranger, alors que nous avons dû financer nous-mêmes les nôtres. C'est ce que cela nous coûtera que nous ne trouvons pas juste. C'est pourquoi nous suggérons que si nous devons acheter des crédits, il faut essayer d'établir au Canada un fonds de recherche qui nous permettra de faire de la recherche. Il donnera de l'emploi à des Canadiens et l'argent investi pour améliorer l'industrie canadienne et aider l'économie canadienne restera au Canada.

M. Clyde Graham: Je voudrais encore faire un autre petit commentaire. Nous avons fait des études—et je pense que des études semblables ont été faites ailleurs également—dans le but d'indiquer que l'utilisation d'engrais en agriculture augmente la séquestration de carbone dans les sols et dans le matériel végétal. C'est un domaine où nous aimerions avoir une collaboration plus étroite avec le ministère de l'Agriculture et BIOCAP—avec des organismes comme ceux-là—pour pouvoir bénéficier de ce type de gains.

Le président: En ce qui concerne la capacité de séquestration.

M. Clyde Graham: Oui.

Le président: Monsieur McGuinty, il vous reste une ou deux minutes.

M. David McGuinty: Je pense qu'il y a une autre réponse.

M Bob Cunningham: Cela m'intéresse de tenter de répondre à celle-ci parce que je pense que nous sommes un des secteurs qui a l'occasion de prendre de l'expansion, d'élargir ses débouchés et de vendre la technologie à l'étranger.

Nous avons au Canada des entreprises qui sont actives dans le domaine de la conversion et dans le développement de R-D, en comptant principalement sur leurs propres fonds, parce qu'il semblerait que nous ne soyons pas en mesure de trouver un moyen d'obtenir de l'aide d'autres secteurs.

Nous étions les chefs de file en matière d'utilisation du propane comme carburant automobile il y a 25 ans. Nous avons perdu ce statut. Nous avons perdu l'infrastructure. Il nous reste 85 000 véhicules au propane au Canada. Il y en avait 220 000. Il y avait plus de 5 000 postes de ravitaillement. Il n'en reste plus que trois. Tant que nous perdrons du terrain et que ce secteur du marché sera en voie de disparition...

La plupart des petites entreprises de notre secteur que j'ai mentionnées tout à l'heure estiment avoir été trahies. Elles ont tenté de réaliser leurs rêves et sont passées à l'action. Les équipementiers et le gouvernement—qui nous reprochent l'association dans une certaine mesure—les ont abandonnées lorsqu'elles ont été en difficulté et nous n'avons pas continué de les appuyer de quelque façon que ce soit.

Par conséquent, elles disposent de certaines technologies. Elles ont rattrapé leur retard sur le système d'injection de carburant dans les voitures. Elles ont créé des dispositifs qui extraient l'hydrogène du propane et l'utilisent dans les piles à combustible. Nous vendons au Japon la technologie des reformeurs de piles à combustible. Nous vendons aux Américains la technologie pour les piles à hydrogène.

Il y a Ballard, en Colombie-Britannique. En Colombie-Britannique, il y a une entreprise qui produit des moteurs diesel fonctionnant au propane et qui en a vendu dans 19 pays. Elle n'a pas vendu un seul de ses bus au Canada, et c'est à ce niveau-là que se situe notre problème.

Comment tirer parti des technologies que nous avons mises au point au Canada—et il est essentiel que nous puissions en tirer parti—, et les utiliser non seulement pour accroître nos débouchés, que nous pouvons...

Je reviendrai à la question que M. Richardson a posée tout à l'heure, à savoir «pourquoi la confusion règne-t-elle?». Je pense qu'un des facteurs de cette confusion est le fait que le gouvernement tente d'apporter des solutions au lieu de nous informer des objectifs et de nous laisser le soin de trouver des solutions nous-mêmes.

J'ai eu des discussions avec plusieurs personnes à Ottawa ces derniers mois au sujet de l'entente sur l'automobile, qui a été signée hier, si je ne me trompe. Des réductions importantes seront réalisées, mais je pense que le gouvernement a d'abord spécifié qu'il voulait une amélioration de 25 p. 100 de l'efficacité en matière de consommation de carburant et que l'industrie automobile avait répondu que ce n'était pas possible. J'ai dit que l'on n'avait pas posé la bonne question et qu'il ne fallait pas demander aux producteurs d'automobiles d'améliorer l'efficacité de la consommation de carburant de 25 p. 100 et de réduire les émissions de 25 p. 100. On obtient automatiquement une réduction des émissions de 20 p. 100 en utilisant une voiture au gaz naturel ou au propane et il suffit alors d'accroître l'efficacité de 5 p. 100. C'est un objectif que les producteurs d'automobiles peuvent atteindre. Ils l'ont déjà atteint, en fait.

Par conséquent, il est essentiel d'axer ses efforts sur ce qui est réalisable et sur les domaines où on excelle, puis de parler des créateurs. C'est ainsi que nous pourrions vendre ce type de technologie à l'étranger et que nous générerions des emplois au Canada.

• (1235)

Le président: Je vous remercie.

Je vais devoir vous interrompre. Cette tranche de dix minutes est écoulée.

Je donne maintenant la parole à M. Cullen. Madame Ratansi, je vous donnerai la parole pour une période de cinq minutes.

Monsieur Cullen.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Je vous remercie, monsieur le président. Je remercie également les témoins.

J'aimerais poursuivre dans la foulée du dernier commentaire fait par M. Cunningham, et m'adresser également aux représentants de l'Institut canadien des engrais. Je voudrais aborder la question de la certitude. Je représente une circonscription du nord-ouest de la Colombie-Britannique qui est une région dont l'économie repose principalement sur les ressources naturelles. L'exploitation minière et les diverses compagnies établies dans ma région tentent toujours d'obtenir des assurances du gouvernement. Elles veulent simplement savoir quelles décisions seront prises afin de pouvoir en tenir compte dans leurs projets et y apporter éventuellement des modifications.

Je me demande si M. Cunningham ou M. Holowachuk, ou encore M. Graham, pourraient faire des commentaires sur la nature du climat actuel des affaires, en l'absence de la certitude qu'apporterait un plan, et plus particulièrement un Plan de Kyoto. Est-ce que cela a des répercussions sur vos activités ou celles des organismes que vous

représentez? Je m'arrête là pour l'instant, puis nous reprendrons plus tard.

M. Russ Holowachuk: En ce qui concerne les producteurs d'engrais, il est un fait qu'ils ont de la difficulté à savoir ce que leur réserve l'avenir et à faire de la planification stratégique pour les dix prochaines années. Ceci n'est que la première étape de Kyoto. En quoi consiste la deuxième étape? Si l'on examine la situation et que l'on pense que la première étape nous coûtera par exemple 20 millions de dollars et la deuxième étape 70 millions de dollars, on peut se demander si cela vaut la peine de dépenser les 20 premiers millions de dollars pour attendre et se faire assommer à l'étape suivante.

Par conséquent, l'incertitude en ce qui concerne l'avenir... Je pense que plus vite on sera en mesure de nous fournir une définition de la première étape et mieux notre secteur s'en portera; il pourra alors faire des projets pour l'avenir.

M Bob Cunningham: Je pense que je dois abonder dans ce sens.

Le problème que pose le changement climatique, c'est qu'il s'agit d'un phénomène extrêmement complexe. Le gouvernement a des discussions avec le secteur de l'automobile depuis des années. Il négocie depuis des années avec le secteur de l'engrais, dans le but d'essayer de produire un protocole d'entente et d'atteindre les résultats finaux.

Pendant que ces négociations sont en cours... J'aimerais beaucoup voir le projet de loi qui a été présenté ce matin, mais vous recevez malheureusement les projets de loi avant nous.

Une voix: Nous vous en procurerons un exemplaire.

M. Bob Cunningham: Bien. Je vous remercie.

À mon avis, l'incertitude est liée au processus de Kyoto et à l'entente internationale ainsi qu'à l'impact que cela aura sur les entreprises; elle n'est pas liée aux objectifs. Si vous fixez des objectifs indiquant avec précision de combien il est nécessaire de réduire les émissions, vous pourrez alors concentrer vos efforts sur ces objectifs et l'industrie pourra aller de l'avant.

Par contre, si vous ne savez même pas s'il sera nécessaire d'acheter des crédits d'émission à vos concurrents, qui n'ont même pas atteint votre niveau d'efficacité, ou si on exporte des devises à l'étranger ou que l'on n'a pas établi un objectif que l'on a peut-être déjà presque atteint mais que l'on n'a pas suivi la bonne séquence, c'est cela qui génère de l'incertitude.

Comme M. Holowachuk, je pense que si nous devons acheter des crédits d'émission, il est essentiel que cet argent soit consacré d'une façon ou d'une autre à la R-D au Canada, pour pouvoir continuer à édifier des entreprises qui nous seront utiles ailleurs. Je le répète, ce ne sont encore que des projets en l'air et nous n'avons aucune certitude à leur sujet. C'est ce qui rend les gens dingues.

• (1240)

M. Nathan Cullen: Je vous remercie.

Il me reste une question à poser à ce sujet, puis j'en poserai sur les données scientifiques entourant la modélisation de la séquestration.

Je ne comprends pas encore très bien et cette question s'inscrit dans la foulée des commentaires de M. McGuinty.

Pour moi, l'efficacité est un accroissement de la productivité et l'amélioration de la situation d'une entreprise. Certaines sociétés minières avec lesquelles j'ai eu des contacts ont manifesté de l'intérêt au sujet du Protocole de Kyoto et m'ont dit que lorsqu'elles ont été mises au courant de Kyoto, elles se sont mises à apporter des modifications et qu'elles sont devenues plus rentables. Nous perdons moins d'énergie en cours de production qu'elles ne le font. Les porte-parole d'Alcan m'en ont parlé. Plusieurs autres grands émetteurs finaux ont signalé que leur première réaction avait été de résister.

Il semble que dans le marché de l'énergie actuel, la consommation de moins grandes quantités d'énergie soit recommandable. Je ne sais toujours pas très bien pourquoi, dans certains témoignages, en particulier ceux d'aujourd'hui, il est question d'une diminution de la compétitivité à l'échelle internationale si l'on imposait à l'industrie canadienne une norme plus élevée en matière d'efficacité et de productivité par le biais du Protocole de Kyoto.

Cela s'inscrit dans la foulée des commentaires de M. McGuinty étant donné que je me demande bien pourquoi on pense encore qu'en réduisant la consommation d'énergie ou en en faisant une utilisation plus efficace—ce qui est le principal objectif du Protocole de Kyoto... Est-ce l'incertitude due à l'absence de plan et de contexte indiquant comment on procédera pour atteindre cet objectif qui est responsable de tout ce désarroi? Sinon, je me demande bien pourquoi nous serions subitement très désavantagés par rapport à la Russie alors que nos entreprises sont gérées de façon beaucoup plus efficace.

M. Russ Holowachuk: C'est qu'il faut des quantités de gaz considérables pour produire une tonne d'ammoniac anhydre. Il fallait environ 38 000 pieds cubes par tonne. La quantité nécessaire a diminué à 32 000 pieds cubes. En Russie, elle est probablement d'environ 39 000 ou 40 000 pieds cubes. Pour faire baisser la quantité nécessaire à 32 000 pieds cubes, les Russes devront investir des sommes considérables et accroître leur efficacité. Ils nous vendront ensuite leurs crédits parce que nous ne pouvons plus améliorer notre performance.

En théorie, on ne peut pas obtenir un rendement plus efficace. Nous avons le meilleur rendement à l'échelle mondiale dans le secteur. Nous nous sommes fixé des jalons nous-mêmes. Par conséquent, nous n'avons eu aucune difficulté à apporter des améliorations. Nous l'avons fait dans les années 90 parce que les prix du gaz naturel augmentaient. Nous avons donc compris que toute diminution de la consommation d'énergie accroît notre rentabilité.

Nous sommes dans une impasse. Il serait injuste que nous soyons obligés de dépenser de l'argent à l'étranger et de financer ainsi nos concurrents parce qu'ils améliorent leurs installations et qu'ils vont atteindre le niveau que nous avons déjà atteint. C'est à ce niveau qu'intervient la question de la compétitivité.

Nous ne sommes pas contre le Protocole de Kyoto. Il n'est toutefois pas nécessaire pour que nous améliorions notre consommation d'énergie. Nous le faisons parce que l'énergie coûte 7 \$ par million de BTU. C'est déjà une motivation suffisante. Nous n'avons pas besoin de Kyoto. Nous n'admettons pas de devoir dépenser notre argent à l'étranger pour acheter des crédits pour la seule raison que nous ne pouvons plus améliorer notre efficacité. C'est donc là la différence. La différence entre nous et nos concurrents étrangers est énorme.

M. Nathan Cullen: Le problème réside en quelque sorte dans le fait que l'on subventionnerait des entreprises étrangères au lieu de

faire les investissements que peut nous apporter le Protocole de Kyoto dans des entreprises canadiennes.

M. Russ Holowachuk: Exactement.

M. Nathan Cullen: Je vous remercie. Ces informations m'ont aidé.

J'aimerais maintenant poser une question à M. Layzell. J'examine quelques-uns des chiffres indiqués ici. On n'a pas beaucoup de renseignements précis et j'aimerais en avoir d'autres. Je représente une circonscription du nord de la Colombie-Britannique et, à propos des puits, on fait souvent mention de la santé et de l'état de nos forêts. Le dendroctone du pin progresse dans les Rocheuses. On craint beaucoup que ce parasite s'attaque à la forêt boréale. On ne sait pas où cela s'arrêtera. Je peux vous amener faire un tour en avion au-dessus de ma circonscription. Le spectacle est atterrant. Le scénario que j'ai sous les yeux me remplit de confusion et c'est précisément de là que vient la question que je voudrais vous poser au sujet du rôle du gouvernement fédéral. Après la fermeture des frontières au bois menuisé, nous avons exporté davantage de grumes. Nous avons triplé, voire quadruplé, dans certaines régions, les possibilités de coupe. Des parasites dévastent des forêts entières à une échelle colossale. Ils ravagent d'immenses territoires forestiers. Cette année, de gigantesques feux de forêt menacent d'éclater à nouveau.

Certaines personnes établissent un lien entre ces changements—et je ne pense pas que des données scientifiques le démontrent—et le changement climatique. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a fait preuve d'une inertie désolante en ce qui concerne le dendroctone et c'est plutôt l'avis général dans tout l'ouest du Canada. Comment peut-on continuer à présumer que l'on puisse établir les puits de carbone que nous espérons... alors que ces trois facteurs réduisent considérablement la capacité des forêts canadiennes d'absorber les gaz à effet de serre?

● (1245)

Dr David Layzell: Je suis très heureux que vous ayez abordé le sujet du dendroctone du pin. C'est un défi d'une importance capitale et cette invasion pourrait être un signe de ce que l'avenir nous réserve. Nous ne savons pas si la prolifération du dendroctone du pin est due à un impact climatique. Il est certain qu'un facteur climatique entre en ligne de compte. Je pense que cela démontre qu'il est important de considérer qu'il s'agit d'un cycle et de tenir compte du fait que le cycle est composé de différents éléments. Les infestations d'insectes comme le dendroctone du pin de cette envergure produisent un gros volume de bois mort—du bois pour lequel nous n'avons pas de débouchés, même sur les marchés internationaux. On estime que le volume de bois infesté par le dendroctone du pin pour lequel on ne trouvera pas de débouchés se chiffre à 200 millions de mètres cubes. Dans le cadre des études de calcul que BIOCAP a faites et d'une étude que nous faisons en collaboration avec B. C. Forestry—le rapport final de cette étude sera présenté d'ici un mois—, d'après les estimations de certains chercheurs universitaires avec lesquels nous avons travaillé, ce volume de bois, ces 200 millions de mètres cubes de bois, représente un volume d'énergie suffisant pour produire 900 mégawatts d'électricité pendant 20 ans.

On se demande comment... En fait, il est impératif de se mettre à penser de façon très stratégique à nos systèmes biologiques et de tenir compte du fait que la mort de nos forêts aura des répercussions. Nous devrions nous assurer que nous pouvons maintenir notre source d'approvisionnement en bois tout en examinant de nouvelles possibilités d'utiliser cette ressource lorsque survient ce type de catastrophe et réinvestir l'argent dans le reboisement avec des espèces capables de survivre pendant les 80 prochaines années dans un climat différent.

Tout cela fait partie de la gestion de la biosphère, qui consiste à avoir une action régulatrice sur la consommation d'énergie, en gérant la production de carbone, en gérant la biosphère de sorte à en conserver l'énergie et en se fondant sur des valeurs sociales et sur d'autres valeurs économiques. Je pense que c'est un peu de tout cela que nous parlons à BIOCAP. Nous ne nous intéressons pas qu'à un seul facteur. Nous ne concentrons pas tous nos efforts sur les puits de carbone. Nous ne concentrons pas tous nos efforts sur l'énergie. Nous devons trouver des possibilités de la gérer de la façon la plus efficace. C'est en fait à cela que servent les études scientifiques de BIOCAP. Elles ont pour but de fournir les réponses nécessaires pour prendre ces décisions d'investissement extrêmement importantes dans la politique scientifique économique.

Le président: Je pense que M. Page voulait...

M. Bob Page: Oui.

Monsieur Cullen, David et moi avons passé un certain temps à Victoria. Le gouvernement de la Colombie-Britannique est un partenaire de BIOCAP. Les problèmes que vous exposez au sujet de votre région, nous avons pu les constater directement d'après la documentation fournie par le forestier en chef de la Colombie-Britannique. Par conséquent, nous savons de quoi vous parlez et nous espérons apporter certains remèdes palliatifs économiques, parce que l'ampleur de la catastrophe que vous décrivez est absolument exacte.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Nathan Cullen: J'ai une dernière question à poser aux représentants de l'Institut canadien des engrais. Je ne comprends pas très bien vos commentaires au sujet des règlements obligatoires ni les motifs de l'approche volontaire. Pour quels motifs vous opposez-vous à une approche obligatoire dans certains cas? Cette attitude rappelle certaines époques où l'industrie résistait aux innovations comme les ceintures de sécurité ou l'essence sans plomb. Les sombres prédictions en ce qui concerne les conséquences de l'usage obligatoire des ceintures de sécurité sont, à mon avis, un bel exemple. Si certains produits chimiques sont retirés du marché, cela détruira des emplois, des chats et des chiens.

Je ne comprends pas pourquoi vous opposez une telle résistance à la mise en place de règlements obligatoires efficaces. Je pense que, dans une perspective commerciale, c'est pratique courante. Nous insistons sur le fait que nos employés ou nos entreprises doivent atteindre un certain niveau de productivité. Les actionnaires insistent là-dessus. Quel problème posent les règlements obligatoires?

M. Clyde Graham: Vous avez abordé la question des ceintures de sécurité. Une ceinture de sécurité est et restera toujours une ceinture de sécurité. Par contre, il est très difficile d'instaurer un régime réglementaire unique applicable à un large éventail d'entreprises du secteur manufacturier et minier, à de nombreux types d'activités différentes.

Dans le domaine fiscal, par exemple, la réglementation gouvernementale est très complexe. C'est une question d'équité. Nous demandons au gouvernement de consulter les représentants de

l'industrie et de se mettre au courant des efforts que nous faisons et des types d'engagements que nous pouvons prendre en matière de réduction des gaz à effet de serre.

• (1250)

M. Nathan Cullen: Une petite précision: depuis combien de temps durent les négociations entre le gouvernement fédéral et votre association?

M. Clyde Graham: Nous avons des discussions depuis que le gouvernement a annoncé son intention de mettre le Protocole de Kyoto en oeuvre. Je ne sais pas à partir de quel moment on considère que des discussions deviennent des négociations.

M. Nathan Cullen: Je ne suis pas certain qu'un manque de communication soit la source du problème. Il semblerait que les discussions durent depuis belle lurette. Certaines personnes l'ont signalé. C'est donc une solution qui me préoccupe parce que je pense qu'elle générera encore d'autres discussions.

Ma question revient à demander ceci: d'après les discussions ayant pour objet l'établissement de règlements obligatoires s'appliquant aux divers secteurs que vous représentez—et je comprends que c'est complexe, mais il en est ainsi dans la plupart des secteurs, quelle difficulté pose l'établissement de règlements obligatoires efficaces sur le plan des principes?

M. Russ Holowachuk: Je n'ai rien contre. Nous ne voulons toutefois pas être pénalisés par rapport à nos concurrents étrangers parce que nous avons déjà pris des initiatives. Et c'est à ce niveau qu'une loi coercitive pourrait avoir des incidences négatives marquées sur nos entreprises, car 70 p. 100 de notre consommation d'énergie est liée à un processus chimique que nous ne pouvons pas modifier. Nous ne pouvons pas y apporter d'améliorations. C'est ce qui nous préoccupe au sujet de dispositions législatives obligatoires.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cullen.

Nous entamons maintenant la période des questions de cinq minutes. Monsieur Anderson, voudriez-vous donner le coup d'envoi?

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Normalement, je participe surtout aux réunions du comité de l'agriculture car c'est le domaine qui m'intéresse, mais je voudrais savoir—et différents groupes peuvent répondre—si votre proposition, votre suggestion ou votre analyse de la situation inclut l'octroi des crédits pour les puits de carbone au producteur, c'est-à-dire à la base. Ce qui me préoccupe, c'est que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral revendiquent ces crédits. Je pense qu'il est essentiel que ce soient les producteurs qui les reçoivent et qui en bénéficient.

Je voudrais savoir quelle est la position des divers groupes que vous représentez—ceux qui seront influencés par ce système—à ce sujet.

Le président: Voulez-vous commencer, messieurs Page et Layzell?

M. Bob Page: Certainement. BIOCAP n'a pas de politique officielle en la matière. Je suis en mesure de dire que plusieurs groupes de producteurs participent directement à nos activités et qu'ils font de nombreux commentaires à ce sujet. La position de notre entreprise est que nous aimons traiter directement avec les producteurs pour ce qui est de tenter d'établir les crédits, puis de les leur acheter.

Je pense qu'il est très regrettable que les revendications de propriété aient entravé la capacité de vendeurs comme les groupes de producteurs de traiter directement avec des acheteurs comme mon entreprise.

M. David Anderson: Vous avez dit que vous comptiez parmi vos membres des associations de producteurs. Je n'ai vu le nom d'aucune association de producteurs sur le dépliant que nous avons reçu aujourd'hui. Pourriez-vous en citer quelques-unes?

Dr David Layzell: Ce que vous voyez sur le dépliant, ce sont les commanditaires de BIOCAP. Nous avons de 35 à 40 autres partenaires avec lesquels nous réalisons divers projets. Nous collaborons avec l'Association canadienne des éleveurs de bovins et avec le Conseil de conservation des sols du Canada et nous avons également travaillé avec les producteurs de porcs, avec l'industrie laitière et avec d'autres groupes régionaux de producteurs, dans le cadre de réunions communes et dans d'autres circonstances.

Nous participons à la rédaction de protocoles dans des groupes de travail techniques. Ce que nous évitons à cause de la nature des commanditaires de BIOCAP... Nous avons des commanditaires provinciaux et gouvernementaux. Nous avons divers ministères fédéraux parmi nos commanditaires. Nous comptons également de grandes entreprises et des producteurs. Nous nous intéressons à l'étude scientifique des possibilités de mesurer et de quantifier les puits de carbone mais notre rôle n'est pas de faire des recommandations en ce qui concerne les échanges de crédits ou leur gestion. Ces questions doivent faire l'objet d'une décision politique ou stratégique. Nous donnons des conseils et de l'information qui aident à établir des politiques, mais nous ne prescrivons pas une politique.

M. David Anderson: Un autre témoin veut-il répondre?

M. Clyde Graham: En ce qui nous concerne, nous estimons que les crédits ou les crédits de compensation appartiennent aux agriculteurs qui adoptent les pratiques de gestion optimales entraînant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous aimerions toutefois que le gouvernement tienne compte du fait que nous investissons des sommes très importantes dans la recherche dans ce domaine afin de promouvoir ces pratiques de gestion exemplaires mais en ce qui concerne les crédits de compensation et les autres crédits agricoles, ils devraient appartenir aux producteurs.

M. David Anderson: À ce propos, si la date d'entrée en vigueur de ces crédits est 2000 ou une date ultérieure, la plupart des agriculteurs ne les obtiendront pas en raison des changements qui avaient été faits antérieurement à cette date. Il est essentiel de remonter jusqu'à 1990 ou à peu près. Je tenais à le signaler parce que c'est d'une importance cruciale pour les agriculteurs; la plupart des agriculteurs ont déjà fait ces changements.

Vous avez parlé un peu plus tôt d'un protocole d'entente à la préparation duquel vous aviez travaillé avec Ressources naturelles Canada. Depuis combien de temps travaillez-vous là-dessus?

• (1255)

M. Clyde Graham: Depuis plus d'un an, je pense.

M. David Anderson: Sera-t-il bientôt prêt ou est-il déjà prêt?

M. Clyde Graham: Il est pratiquement prêt.

M. Russ Holowachuk: Nous sommes sur le point de signer... et nous avons eu de la difficulté à éduquer les fonctionnaires et à leur expliquer notre processus pour qu'ils sachent où nous voulions en venir avec certaines de nos demandes.

M. David Anderson: Y a-t-il danger que ce projet soit abandonné?

M. Russ Holowachuk: C'est ce qui nous préoccupe au sujet du transfert de RNCan à Environnement Canada. S'il faut tout recommencer, nous ne sommes pas certains des résultats.

M. David Anderson: Je présume par conséquent que vous avez fait du bon travail sur le protocole d'entente avec RNCan.

M. Russ Holowachuk: Les fonctionnaires de RNCan comprennent bien notre processus et les rouages de notre secteur; ils savent quels sont nos problèmes et nos préoccupations. Nous ne tenons pas à devoir refaire tout ce travail.

M. David Anderson: La pression d'abandonner vient-elle du ministère de l'Environnement et du cabinet du ministre de l'Environnement?

M. Clyde Graham: Il y a plusieurs facteurs qui sont entrés en jeu, comme vous le savez, en ce qui concerne l'élaboration d'un plan par le gouvernement. Nous attendions une déclaration du ministre Dion. Je pense que cela a suscité une certaine incertitude dans les milieux gouvernementaux et retardé ces types de décisions.

M. David Anderson: Le comité peut-il faire quelque chose pour vous aider?

M. Clyde Graham: Nous apprécierions beaucoup l'aide que le comité pourrait nous apporter.

Pour être clair au sujet du processus auquel nous avons participé, je signale que le protocole sur l'acier a été signé par le ministre Efford et le ministre Dion. En ce qui nous concerne, nous n'avions certainement pas atteint l'étape ministérielle.

Le président: Le temps dont vous disposiez est écoulé, monsieur Anderson.

Je vous remercie pour ces questions. Ces réponses seront très utiles.

Madame Ratansi.

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Combien de temps ai-je?

Le président: Cinq minutes, puis nous avons un avis de motion à examiner et nous...

Mme Yasmin Ratansi: J'allais jongler avec mes questions, mais je n'adresserai pas ma question aux représentants de BIOCAP, mais à M. Fleming.

Je faisais partie d'un comité de la Province de l'Ontario qui avait pour tâche de trouver différentes solutions à des problèmes et l'une d'entre elles était le télétravail. La Province de l'Ontario avait mis en place un projet pilote dans le cadre duquel les vérificateurs de l'impôt sur le revenu des sociétés faisaient du télétravail qui permettait d'économiser sur les locaux et de prendre des arrangements hôteliers. Une des constatations que nous avons faites est que l'investissement dans la technologie était important en ce qui les concerne et l'autre concernait l'interaction sociale. Ils avaient une interaction avec leurs clients mais la plupart du temps, les clients étaient hostiles.

Dans le cadre de vos recherches, avez-vous constaté un avantage sur le plan de la rentabilité en ce qui concerne la technologie et le télétravail et quels ont été les facteurs liés à l'interaction sociale? Je sais que vous avez mentionné que cela avait un impact sur la productivité, mais les êtres humains sont des animaux sociaux et, par conséquent, j'aimerais que vous me donniez des précisions à ce sujet.

Je vous remercie.

M. Robert Schulz: En premier lieu, les obstacles technologiques disparaissent rapidement du fait qu'un nombre croissant de personnes sont branchées sur Internet à haute vitesse. En outre, la technologie des réseaux privés virtuels et des groupes technologiques d'entreprise réduisent cet obstacle. Par conséquent, cet obstacle disparaît. Certaines entreprises, comme IBM, paient les frais d'un bureau aménagé dans les résidences privées. D'autres organisations accordent des subventions. Je ne serais pas surpris que certaines des sociétés de télécommunications trouvent des méthodes pour encourager le télétravail.

En ce qui concerne le deuxième aspect, l'interaction sociale, un grand nombre de personnes pensent qu'elles doivent discuter pendant une demi-heure avec leurs collègues pour leur demander uniquement où ils iront pendant la fin de semaine. Il n'est peut-être pas nécessaire d'en discuter une demi-heure par jour. On pourrait peut-être le faire pendant 15 minutes le vendredi et 15 minutes le lundi. Les entreprises qui sont avisées trouvent la possibilité d'organiser des réunions virtuelles, parce que c'est maintenant plus facile grâce à la technologie. Je peux même voir quelqu'un pendant que je travaille à la maison; c'est beaucoup plus réalisable maintenant qu'il y a à peine deux ans.

Par ailleurs, nous avons constaté que si les personnes concernées elles-mêmes sont disposées à avoir une certaine latitude en ce qui concerne leur productivité et l'interaction sociale, elles peuvent atteindre les deux objectifs. Je pense que ce que nous cherchons, ce sont des solutions créatrices à un problème d'interaction sociale au travail, tout en accroissant la productivité et en préservant l'environnement. Si l'on ne fait pas preuve d'intelligence, l'interaction sociale diminue. Notre objectif est un déplacement des heures de pointe. L'interaction sociale est toujours possible à l'heure du dîner, ou pendant la pause-café, mais il n'est pas nécessaire de prendre sa voiture ou de prendre un moyen de transport en commun pendant les heures de pointe. L'interaction sociale est possible à n'importe quel moment au cours des neuf ou dix heures que l'on passe au bureau. Elle ne doit pas nécessairement être programmée à 8 h 30 ou à 16 heures.

• (1300)

Mme Yasmin Ratansi: Et l'investissement? Avez-vous des données indiquant les coûts et les avantages et avez-vous fait une étude applicable à l'échelle globale? Je pense que vous avez fait une étude à Calgary, mais est-ce que la Province de l'Ontario pourrait utiliser cette information? Avez-vous quelque chose de concret?

M. Robert Schulz: IBM l'a fait avec ses propres bureaux et IBM a, naturellement, beaucoup d'employés en déplacement. Nous n'avons pas encore étudié les implications comparatives des coûts. Je pense que ce sera une étude de recherche que nous entamerons vers la fin de l'année ou l'année prochaine, si les fonds nécessaires sont disponibles.

M. Scott Fleming: Je voudrais faire des commentaires également, parce que je voudrais répondre brièvement à la question de M. Cullen.

Aux États-Unis, des règlements ont déjà été établis, quoiqu'ils soient fondés sur des critères liés aux polluants. Les villes ne reçoivent pas de crédits pour le réseau routier et l'infrastructure si elles n'atteignent pas leurs objectifs en matière de qualité de l'air. Au Texas par exemple, la qualité de l'air n'est pas suffisante et cela coûtera 82 milliards de dollars aux villes. Par conséquent, certains encouragements systémiques sont en place.

Comme je l'ai mentionné, il y a des entreprises... Le gouvernement américain a 550 000 télétravailleurs. J'ai rencontré les porte-parole

d'une banque de Wall Street qui a 60 000 télétravailleurs. Il y a déjà moins de voitures sur les routes. Par conséquent, les États-Unis sont en avance sur nous. Ce qui me frustre, c'est le fait que notre connectivité à large bande est de loin supérieure, le fait que nous avons des travailleurs du savoir et que malgré cela, nous sommes en retard sur les États-Unis dans ce domaine—et que nous ayons signé le Protocole de Kyoto.

Je voulais vous le signaler parce que je comprends les grands émetteurs. Pourriez-vous répondre à cette question avec moi? Je pense que les deux tiers des enjeux entourant le Protocole de Kyoto sont liés aux consommateurs et je ne vois aucune initiative du gouvernement du Canada dans ce domaine. Je pense que c'est très important et que nous sommes en retard.

Mme Yasmin Ratansi: Me reste-t-il un peu de temps?

Le président: Je pense que non, madame Ratansi. Merci beaucoup.

C'est terminé en ce qui concerne les témoins. Au nom de mes collègues, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation. Votre participation a été très utile et très enrichissante. Nous avons également du travail à faire sur le plan législatif, et aussi en ce qui concerne les approches novatrices qui ont été suggérées aujourd'hui et les réalités auxquelles votre secteur est confronté, surtout pour ce qui est des engrais. Votre participation nous a été très utile et nous l'apprécions beaucoup.

Avez-vous quelque chose là, monsieur Schulz?

M. Robert Schulz: Oui. Nous vous laissons un exemplaire de cet ouvrage du professeur Verbeke. Je pense que les membres du comité seront impressionnés par la précision des informations et par les algorithmes qu'il contient.

Le président: Il faudrait probablement que je fasse un compte rendu verbal sur le livre à mes collègues, monsieur Schulz. Merci beaucoup, monsieur Schulz. J'apprécie beaucoup.

Chers collègues, nous pourrions peut-être rester encore quelques minutes. Nous avons deux questions à examiner.

En ce qui concerne la motion que nous avons sous les yeux, il semblerait que certaines questions l'ait rendue redondante. J'en ai parlé à M. Watson avant qu'il ne parte. Je pense qu'il présentait la motion pour obtenir de l'information sur les secteurs qui sont très très importants.

Nous avons appris que le ministre des Ressources naturelles peut venir témoigner le 5 avril. Il ne pourra pas arriver pour l'heure prévue, mais il pourra être là à 15 h 30, avec le sous-ministre et les fonctionnaires. Par conséquent, si j'ai votre consentement unanime, nous modifierons l'horaire de notre séance du 5 avril de 11 heures à 15 h 30, puis nous pourrions entendre le sous-ministre et le ministre. Est-ce d'accord? Nous en informerons vos bureaux respectifs et apporterons les changements nécessaires.

Il n'est donc pas nécessaire de mettre la motion aux voix.

Si vous me le permettez, avant que nous commençons... Cette question et celle du développement sont des sujets de préoccupation. Ai-je votre consentement en ce qui concerne la question soulevée par M. Bigras? M. Cullen a indiqué que... Avant cela, M. Bigras voulait demander ce qui se passait à propos du projet de loi concernant la LCPE et de quelles questions la Chambre est saisie aujourd'hui, mais je dois reconnaître que je l'ignore.

Par conséquent, consentez-vous à l'unanimité à ce que nous tenions une discussion sur cette question?

Des voix: D'accord.

Le président: Bien. Je voudrais que la discussion reste très générale.

Je donne la parole à M. Cullen.

• (1305)

M. Nathan Cullen: Je vous remercie, monsieur le président.

La question fondamentale qui a été soulevée pendant les témoignages est que le projet de loi qui a été présenté aujourd'hui pourrait avoir des incidences marquées sur la perspective du gouvernement à l'égard de l'environnement. Je sais que mon bureau et d'autres bureaux reçoivent de nombreux commentaires et marques d'intérêt de la part des journalistes et du secteur environnemental.

Je pense qu'il serait utile que le comité examine une motion d'urgence le mercredi de la semaine suivante, lorsque nous serons de retour. Le sous-ministre de l'Environnement, quelques juristes spécialistes des questions d'environnement et d'autres personnes qui sont au courant des conséquences... Nous nous efforçons de découvrir quelles conséquences auront ces modifications à une des plus importantes mesures législatives canadiennes concernant l'environnement.

Je vous propose ceci. Nous pouvons établir une liste de témoins équilibrée; je pense qu'il est très important d'entendre des représentants d'Environnement Canada, et en particulier le sous-ministre, et il faudrait tenir cette séance spéciale, au moins le mercredi de la semaine suivante.

Le président: Très bien.

Monsieur Bigras, puis ce sera le tour de M. Wilfert.

[Français]

M. Bernard Bigras: J'aimerais que le greffier nous informe et nous guide relativement à la procédure normale et habituelle à suivre dans le cadre d'un tel projet de loi sur l'exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement.

Je ne m'objecte pas à entendre des sous-ministres ni à présenter une liste de témoins, mais si on entend les témoins à la fin, alors que le projet de loi aura été adopté à la Chambre des communes, on perdra notre temps.

Y a-t-il des délais? Quels sont les délais prévus? Y a-t-il des heures de débat à la Chambre des communes?

Il ne faut quand même pas perdre notre temps. On peut dresser une liste de témoins. Pour ma part, j'en ai une longue liste. Le projet de loi qu'on étudie porte sur la gestion des crédits nationaux. Ce n'est pas un projet de loi banal. Je pense donc qu'il faut d'abord savoir quel est le cadre d'étude de ce projet de loi et, par la suite, connaître le véritable pouvoir du comité de le modifier.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Bigras.

Voulez-vous répondre, monsieur le greffier?

[Français]

Le greffier du comité: En ce qui concerne le temps alloué, cela relève du gouvernement. Peut-être M. Wilfert pourrait-il répondre à cette question. Je sais néanmoins que les projets de loi sur le budget sont habituellement débattus à la Chambre, et non aux comités. Quant à l'échéance et à la date limite, c'est le gouvernement qui établit les heures de débat pour un projet de loi.

[Traduction]

Le président: Monsieur Bigras, puis-je donner maintenant la parole à M. Wilfert, par l'intermédiaire du greffier?

Monsieur Wilfert.

L'hon. Bryon Wilfert (Richmond Hill, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

J'apprécie les commentaires du greffier. Oui, ces projets de loi sont débattus à la Chambre.

Je ne sais pas combien de personnes, parmi celles ici présentes, ont déjà lu le projet de loi, mais je tiens à donner deux précisions, malgré la présence des médias. Les modifications à la LCPE sont pour la plupart d'ordre sémantique; elles seraient souhaitables, peu importe qu'il soit nécessaire de gérer les gaz à effet de serre. Il n'y a pas de taxe sur les combustibles fossiles et il n'y en aura pas, un point c'est tout. Je vous assure que si ce projet de loi prévoyait une taxe sur les combustibles fossiles, nous ne l'adopterions pas.

Si vous le lisez attentivement, vous constaterez que ce projet de loi ne contient aucune disposition engageant le gouvernement à utiliser un véhicule spécifique pour le règlement relatif aux grands émetteurs finaux. Monsieur le président, aucune disposition de ce projet de loi n'établit les conditions en ce qui concerne le règlement.

Le président: Je m'excuse, monsieur Wilfert, mais je voudrais que vous me laissiez la chance de comprendre ce dont il s'agit.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, je tente de répondre à M. Cullen.

Le président: Je comprends cela mais, monsieur Wilfert, la justice naturelle n'est pas possible dans une discussion si les participants n'ont pas tous la même information.

L'hon. Bryon Wilfert: Ce que je dis, monsieur le président, c'est que nous n'avons pas l'information et, par conséquent, je tente de vous la donner.

Le président: C'est pourquoi, monsieur Wilfert, par l'intermédiaire du président, et à la suite de l'intervention de M. Bigras et de celle de M. Cullen... nous parlons du processus. Le processus concerne la façon dont on peut obtenir cette information et dans quel... délai.

C'est la question qui a été soulevée par le greffier.

• (1310)

L'hon. Bryon Wilfert: Le projet de loi sera donc débattu à la Chambre.

Le président: Il sera débattu à la Chambre. C'est à la Chambre qu'il sera étudié.

Monsieur Bigras, je me permets de vous signaler que vous avez toujours la parole...

J'aimerais toutefois savoir quel est le délai alloué pour ce projet de loi.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, ce délai devrait être, bien entendu, établi après avoir consulté les leaders à la Chambre. À l'étape de la deuxième lecture, il sera, comme vous le savez, débattu. Je pense que je peux assurer mes collègues sans trop grand risque de faire erreur que le projet de plan sur le changement climatique vous sera soumis avant cela. Par conséquent, la décision dépend des leaders à la Chambre. Mais je garantis toutefois, monsieur le président, que l'on tiendra, comme d'habitude, un assez long débat sur le projet de loi d'exécution. Les députés auront l'occasion de faire des commentaires et de faire les propositions qu'ils veulent faire.

Le président: J'aimerais alors vous poser la question suivante, monsieur Wilfert. Étant donné ces considérations et étant donné qu'il est probable que la LCPE soit renvoyée au comité et que nous ayons un changement avant cela, quelle procédure nous suggérez-vous d'adopter pour examiner les répercussions de ce projet de loi?

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, je suggère respectueusement que nous lisions tous le projet de loi très attentivement. Nous ferons pour tous les membres du comité un examen détaillé des articles qui concernent l'environnement, c'est-à-dire la LCPE, y compris de ceux qui concernent le Fonds pour la technologie et le Fonds pour le climat. Nous mettrons ces études à la disposition de tous les membres du comité.

Pour des raisons évidentes, monsieur le président, nous n'avons pu rien faire avant que ce projet ne soit présenté. Si nous vous donnions des informations très précises sur un projet de loi qui n'est pas encore public, nous commettrions un outrage à la Chambre.

Cela dit, nous vous informerons. Je suggère que nous lisions le projet de loi attentivement, puis que nous soyons informés et, ensuite, nous pourrions décider s'il est nécessaire que le comité soit saisi de certaines questions, étant donné que le débat aura lieu à la Chambre.

Monsieur le président, je suggère toutefois respectueusement que la première chose à faire est de lire le projet de loi. Ensuite, nous donnerons des informations. Après cela, les membres pourront décider comment ils veulent procéder.

Le président: Monsieur Wilfert, j'apprécie que vous conseilliez aux membres du comité de lire le projet de loi.

L'hon. Bryon Wilfert: J'ai aussi parlé de breffage.

Le président: C'est très clair. Vous avez également signalé que nous serions informés et je présume que ce sont des fonctionnaires d'Environnement Canada qui se chargeront du breffage.

L'hon. Bryon Wilfert: Oui.

Le président: Pour en revenir à la motion que vous avez proposée, monsieur Cullen, elle préconise que ce soit le plus tôt possible, je présume, mais vous avez indiqué mercredi.

Allez-y, monsieur Bigras.

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le président, je veux comprendre. On peut bien lire le projet de loi, mais si le gouvernement avait voulu, il aurait très bien pu déposer un projet de loi distinct qui aurait fait en sorte que le comité puisse pleinement jouer son rôle. La décision du gouvernement consiste ni plus ni moins à apporter des modifications à la LCPE, à créer une agence et à utiliser le projet de loi sur l'exécution de certaines dispositions du budget, sachant fort probablement que jamais le comité ne pourrait être saisi des modifications qui lui sont présentées.

Bien sûr, je peux vous annoncer que nous allons essayer de déposer des amendements à la Chambre des communes, mais il faut comprendre que la situation est telle que nous déposerons des amendements alors que nous n'aurons même pas entendu un seul témoin sur le projet de loi qui aura été déposé. Nous n'avons donc pas le choix: nous devons, naturellement, accepter les règles du jeu.

Jusqu'à maintenant, on ne nous a proposé aucun breffage. On sait fort bien qu'il y aura relâche la semaine prochaine et qu'on reviendra à la Chambre des communes dans plus d'une semaine. Je veux bien croire qu'il y a une volonté de transparence de l'autre côté de la Chambre, mais la réalité est que le gouvernement a utilisé le projet de loi sur l'exécution de certaines dispositions du budget pour faire

passer ces modifications, sachant très bien que les témoins n'auront pas pu s'exprimer sur cette question. Voilà le point que je veux soulever. Entre-temps, monsieur le président, c'est ni plus ni moins qu'un tour de passe-passe que le gouvernement nous a proposé ce matin.

[Traduction]

Le président: Monsieur Wilfert, votre nom est au bas de la liste. Je donne la parole à Mme Longfield, puis ce sera votre tour.

L'hon. Judi Longfield: Je vous remercie.

J'apprécie d'avoir l'occasion de prendre la parole, et tout particulièrement parce que je ne suis pas membre du comité. Il me semble qu'il serait dans l'intérêt de tous, du gouvernement et du comité, que l'on ait l'occasion de convoquer le ministre, le sous-ministre et quelques fonctionnaires concernés—je ne parle pas d'audiences et de témoins—pour qu'ils nous donnent des informations sur la partie de ce projet de loi qui nous concerne et nous donnent leur avis.

Au moins, ce serait un processus transparent et ouvert. L'information que, d'après M. Wilfert, le projet de loi contient déjà, pourrait être expliquée de façon plus précise par les fonctionnaires et, par conséquent, nous serions au courant des implications de ces dispositions, comme il se doit. Le comité pourrait alors décider ce qu'il compte faire ou comment il doit réagir.

Ce serait toutefois la première chose que l'on pourrait faire et cela pourrait régler certaines questions. Il est possible que cela en soulève beaucoup d'autres, mais...

• (1315)

Le président: Merci, madame Longfield.

Monsieur Wilfert, puis ce sera le tour de M. Cullen.

L'hon. Bryon Wilfert: Premièrement, en ce qui concerne M. Bigras, il sait très bien qu'il n'aurait pas pu être breffé avant que le projet de loi d'exécution du budget ne soit présenté à la Chambre. Ce serait indéniablement un outrage à la Chambre.

Deuxièmement, j'ai déjà suggéré que les membres du comité soient breffés, s'ils le désirent.

Troisièmement, je signale respectueusement à mon collègue que je n'invente rien. Je vous dis exactement ce qui se trouve dans le projet de loi.

Quatrièmement, je pense que la motion de M. Cullen serait prématurée avant que les membres du comité ne soient breffés et décident ensuite si c'est suffisant.

C'est la Chambre des communes qui est chargée de débattre le projet de loi d'exécution du budget. M. Bigras a parfaitement raison... certains amendements, s'ils le veulent. Monsieur le président, je pense que nos réactions sont malheureusement fondées davantage sur des supputations que sur des faits. De toute évidence, vous ne tenez pas à ce que je vous expose les faits. C'est le président qui décide. Mais les faits sont très clairs en ce qui concerne ces dispositions du projet de loi.

Actuellement... il est très transparent. Puisqu'il a été présenté, vous avez maintenant l'occasion, avant l'étape de la deuxième lecture, d'avoir un breffage très complet. Je suggère cependant de ne pas mêler les querelles sectaires à cette affaire. Ce qui vous intéresse vraiment, ce sont les dispositions concrètes du projet de loi. Nous vous informerons de manière très calme et très rationnelle, monsieur Cullen et, si vous n'êtes pas satisfait, alors nous aviserons.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur le greffier, avant de donner la parole à M. Cullen et à M. Bigras, je voudrais savoir comment vous interprétez la motion que M. Cullen a présentée?

Le greffier: Je pense que M. Cullen a demandé un breffage sur le projet de loi. Est-ce bien cela?

M. Nathan Cullen: Oui, si ce breffage est sous la forme d'une audience spéciale du comité et s'il fait par les fonctionnaires du ministère.

Le greffier: Ce n'est pas toujours le cas. Voulez-vous que ce soit dans le cadre d'une séance du comité et qu'il s'agisse d'un breffage non limitatif? Dans certains cas, le gouvernement fait un breffage individuel.

Le président: Monsieur Cullen.

M. Nathan Cullen: Je voudrais faire des commentaires à ce sujet. Si je voulais que ce soit placé dans son contexte—et Mme Longfield a soulevé la question—, c'est que je trouve que deux choses sont parfois extrêmement utiles. L'une est d'avoir des breffages en ce qui concerne les répercussions, breffages qui sont faits à l'intérieur du gouvernement et par des personnes qui connaissent très bien le sujet—en l'occurrence, des juristes spécialistes de l'environnement; c'est ce qui a été suggéré. Je suis capable de lire le projet de loi, mais puis-je en saisir toutes les implications?

L'autre gros avantage d'un breffage dans le cadre d'une audience du comité par rapport à un simple breffage individuel par le gouvernement, est que j'entendrais le point de vue des mes collègues et leurs questions. Je n'ai pas lu le journal *The Globe and Mail* aujourd'hui. Ce n'est pas une question partisane, à mon avis. C'est la meilleure option pour être au courant des répercussions de ces dispositions législatives.

La seule raison pour laquelle cette question suscite une telle attention, c'est l'importance extraordinaire de la LCPE. Cette façon de procéder pour modifier la LCPE suscite de nombreuses préoccupations, tant à l'intérieur du comité qu'à l'extérieur. Il ne s'agit pas d'une sombre conspiration.

En ce qui concerne les commentaires de M. Wilfert concernant un exposé des faits, il ne faut pas oublier la question des implications. Cette liste ou une brève lecture du projet de loi ne m'informe pas à ce sujet. Par conséquent, je ne comprends toujours pas pourquoi nous ne convoquerions pas des fonctionnaires du ministère et quelques représentants du mouvement écologique, ou quelques experts, pour pouvoir leur poser des questions pendant une couple d'heures.

Je ne pense pas que ce soit de la provocation; je pense que c'est une bonne façon de procéder pour comprendre la situation.

Le président: Bien. Je vous remercie.

Monsieur Bigras, pourriez-vous clore la discussion?

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le président, M. Cullen me vole mes mots.

Si on entend les fonctionnaires venir nous expliquer ce que signifie le projet de loi, inévitablement, il faut faire en sorte que ceux et celles qui seront visés par son application ou qui connaissent spécifiquement quel en sera l'impact puissent être entendus. Sinon, ce qu'on nous propose n'est ni plus ni moins qu'une tribune pour que le gouvernement vienne expliquer son projet de loi. Il me semble que dans une démocratie qui fonctionne bien, on a le droit de savoir ce que les témoins pensent d'un projet de loi, particulièrement lorsqu'il aura un impact sur eux.

Je pense que si le comité tient une séance d'information, il faut entendre ce que les témoins ont à dire sur la portée du projet de loi, afin qu'on puisse enfin savoir où on s'en va. N'oublions pas que les travaux se poursuivront et que l'étude du projet de loi se poursuivra à la Chambre des communes pendant que nous, nous entendrons fort probablement le breffage du gouvernement. C'est un peu paradoxal comme façon de faire, mais c'est le choix du gouvernement.

• (1320)

[Traduction]

Le président: Bien.

Chers collègues, je présume que nous mettrons la motion aux voix, mais l'objet de la motion est que cette question soit renvoyée au greffier afin qu'il organise une réunion dès que possible, à laquelle seront invités des fonctionnaires du ministère et que si certaines personnes ou organismes ont des opinions à ce sujet—et nous en avons eu un petit échantillon ce matin avec l'Institut canadien des engrais—, nous les entendions dès que possible.

La matinée de mardi est encore libre. Je pense que ce serait un créneau pour entendre quelques témoins.

L'hon. Bryon Wilfert: Pourrais-je donner une précision au sujet de la motion, monsieur le président? Monsieur le président, je voudrais que l'on consigne au compte rendu que je ne m'oppose pas à une séance de breffage. Je pense toutefois qu'on mélangerait les pommes et les oranges en invitant des représentants d'ONG et d'autres témoins. Ce que veulent les membres du comité, je présume, c'est être informés. Ce n'est pas un problème. Que vous vouliez être informés individuellement ou dans le cadre d'une session à huis clos, ça n'a pas vraiment d'importance. Cependant, cela compliquerait la situation que l'on veuille convoquer des représentants d'ONG et d'autres témoins. Si après le breffage on veut passer à un niveau différent, je présume que le comité pourrait le décider.

Je suggère toutefois, monsieur le président, que l'on fasse le breffage.

Le président: Bien.

Je suggère que nous approuvions la motion en ce qui concerne le breffage par des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et des juristes experts en la matière, puis qu'après le breffage, on prépare un avis de motion en ce qui concerne les témoins que nous voudrions éventuellement consulter et que nous débattions cet avis de motion.

C'est ce que je suggère. Commençons toutefois par le breffage.

Bien, monsieur Cullen.

M. Nathan Cullen: J'ai une petite question à poser à ce sujet au greffier.

Je tente de savoir à quelle vitesse ce projet de loi serait examiné, ce qui est difficile à savoir, mais je ne tiens pas à en prolonger l'examen. Le breffage par le gouvernement n'est pas ce qui me préoccupe. Je tente de comprendre la portée du projet de loi. Les promoteurs du projet de loi seront naturellement en faveur de celui-ci. Je ne tiens pas à ce que les critiques du comité, surtout ceux des partis de l'opposition, recommandent à leur parti de voter contre un projet de loi sans avoir obtenu des informations complètes des personnes qui le proposent et de celles qui ont des préoccupations à son sujet.

Je suis préoccupé par l'allure à laquelle ce projet de loi sera examiné. Je crains qu'il ne soit lié à un vote de confiance. C'est important. Si l'allure à laquelle ce projet de loi sera examiné est supérieure au délai qu'il faudrait au comité pour pouvoir entendre toutes les parties, je ne vois pas pourquoi on s'opposerait à ce que le comité l'examine pendant une couple d'heures avec quatre ou cinq témoins. Je suis sidéré par la réticence manifestée à ce sujet.

Je voudrais conserver en fait la motion originale et j'aimerais que nous convoquions des représentants d'Environnement Canada, notamment le sous-ministre, ainsi que quelques représentants des milieux écologistes qui sont très bien informés au sujet de ce projet de loi.

Le président: Très bien. Certains représentants des milieux écologistes sont informés des implications de cette motion.

M. Nathan Cullen: Pas les personnes que nous connaissons tous. Nous les avons déjà entendues.

Le président: Bien. Très bien.

Le comité consent-il à l'unanimité à ce que la motion de M. Cullen, qui demande essentiellement que nous soyons breffés par des fonctionnaires et que nous tenions une audience avec quelques témoins sur les implications du projet de loi, soit mise aux voix? Ai-je votre consentement unanime?

Une voix: Non.

Le président: La présidence n'a pas le consentement unanime.

Consentez-vous alors à l'unanimité à ce que l'on ait un breffage à ce sujet, le mardi de la semaine suivante, journée où nous aurons un créneau pour recevoir les fonctionnaires?

Des voix: Oui.

Le président: Avons-nous le consentement unanime du comité?

Une voix: Non.

Le président: Non. Je suis désolé. J'essayais tout simplement de faciliter un processus pour faire place aux autres processus.

• (1325)

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, je ne sais pas ce que veut M. Cullen. Je suggère que l'on commence par le breffage, puis nous verrons bien après s'il est nécessaire de passer à l'étape suivante.

Le président: Bien.

Madame Longfield, puis ce sera le tour de M. Bigras.

L'hon. Judi Longfield: Le breffage sera-t-il à huis clos ou public?

Le président: Il serait public.

L'hon. Judi Longfield: S'il est public, les personnes qui ont des critiques à faire ou des préoccupations à formuler auront l'occasion de le faire. Je n'exclurais pas la possibilité de les faire participer aux discussions. J'aurais une certaine réticence s'il s'agissait d'un breffage en privé parce que nous ne ferions pas progresser la cause ou nous n'entendrions pas le point de vue des personnes qui risquent d'en subir les conséquences néfastes. Si c'est fait en public, les gens auront l'occasion de faire des commentaires et nous saurons rapidement s'il est éventuellement nécessaire de tenir d'autres audiences.

Le président: Je vous remercie, madame Longfield.

Monsieur Bigras.

[Français]

M. Bernard Bigras: Cela va dans le sens de l'opinion que j'ai l'intention d'émettre. Si cette séance de breffage a lieu lors d'une séance officielle du comité, à mon avis, il faudra ouvrir la discussion. Lors du dépôt d'un projet de loi, quel qu'il soit, le gouvernement organise un breffage dans une grande salle où tous les parlementaires sont invités. Si le gouvernement veut faire cela, il le peut très bien. Il peut très bien convoquer l'ensemble des parlementaires et ceux qui désirent assister à une séance de breffage. Cependant, je ne me ferai pas le complice d'une motion qui viserait à limiter les témoins au choix du gouvernement dans le cadre de l'étude du projet de loi C-43 qui a été déposé ce matin.

Alors, si le gouvernement veut organiser une séance de breffage, il peut très bien le faire, mais je pense qu'il faut être prudent. Il faut permettre au gouvernement, bien sûr, d'expliquer son projet de loi, mais il faut aussi permettre à d'autres de manifester leur intérêt et d'émettre leur opinion sur une telle proposition. Sinon, cela devient une tribune pour le gouvernement, et si le gouvernement veut faire cela, il peut très bien louer une salle ici et inviter l'ensemble des parlementaires afin de leur expliquer quelles sont ses intentions.

[Traduction]

Le président: Bien.

Monsieur Cullen.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président.

Le président: Non, c'est au tour de M. Cullen, ensuite je vous donnerai la parole, monsieur Wilfert.

M. Nathan Cullen: Très brièvement, pour éviter que de fausses informations circulent, je pense que la suggestion de Mme Longfield repose sur de bonnes intentions. Par ailleurs, je suis préoccupé par la façon dont les groupes qui s'opposent à ces dispositions législatives pourraient s'exprimer, à savoir par l'intermédiaire des médias. Ce sera peut-être le véhicule.

Je ne sais pas encore très bien, parce que la suggestion de base faite dans cette motion est de demander à deux ou trois témoins du ministère de l'Environnement d'expliquer les avantages du projet de loi et à deux ou trois autres témoins d'en expliquer les ramifications législatives. À cet égard, je pense que c'est une motion raisonnable.

Étant donné qu'on ne connaît pas le délai dans lequel ce projet de loi sera examiné et qu'on n'a pas le contexte d'un plan, pour diverses raisons—et je sais qu'elles sont nombreuses—, j'ai beaucoup de difficulté à trouver que cette motion n'est pas raisonnable. C'est une simple demande qui a pour objet d'entendre diverses opinions. Si l'on ne fait pas témoigner des représentants du gouvernement... Je suis certain que l'on fera un excellent résumé des informations que M. Wilfert a déjà données, mais j'aimerais également entendre l'avis des personnes qui veulent critiquer le projet de loi. La LCPE est beaucoup trop importante et les conséquences pour l'industrie et l'environnement sont considérables. Je voudrais avoir leur avis.

Le président: Monsieur Wilfert.

L'hon. Bryon Wilfert: Je tenterai d'expliquer ceci une fois de plus.

Je perds patience avec les personnes qui n'écoutent pas.

M. Bernard Bigras: Moi aussi.

L'hon. Bryon Wilfert: Écoutez attentivement. Écoutez très attentivement, monsieur Bigras.

Premièrement...

Le président: Non, non. M. Wilfert d'abord et M. Bigras ensuite.

Ce n'est la prérogative de personne de perdre patience, monsieur Wilfert.

L'hon. Bryon Wilfert: C'est vous qui décidez, monsieur le président.

Le président: Monsieur Wilfert. C'est notre responsabilité de veiller à ce que l'on sache que nous tentons d'examiner toutes les questions qui sont soulevées...

L'hon. Bryon Wilfert: C'est ce que je tente de faire, monsieur le président, si vous me le permettez.

Le président: C'est exact. Monsieur Wilfert, en faisant des commentaires personnels au sujet de votre impatience, vous faites ressortir l'impatience chez vos collègues. Par conséquent, nous commençons à perdre patience, nous aussi.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, voyons si j'arrive à me faire comprendre.

Le président: Parlez uniquement du processus que nous tentons d'établir.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, je signale pour la troisième fois que le processus est limpide. Je propose que nous renoncions au préavis de 24 heures et que des fonctionnaires du ministère tiennent une séance de breffage au cours de laquelle tous les membres du comité pourront poser les questions qu'ils veulent au sujet des dispositions du projet de loi d'exécution du budget qui intéressent notre comité.

J'ai ensuite proposé qu'après ce breffage, si des questions ou des préoccupations subsistent, le comité soit disposé à tenir une autre réunion au cours de laquelle—et je n'ai rien contre la suggestion de M. Cullen—d'autres parties intéressées pourraient présenter des commentaires.

Je ne pense toutefois pas que ce soit utile, monsieur le président, et je tente de vous aider... que l'on scinde les deux. Je pense qu'il est essentiel d'avoir un certain temps pour digérer l'information qui sera donnée par les fonctionnaires. Ensuite, si l'on a toujours des préoccupations ou si l'on se pose toujours des questions, je n'ai rien contre la suggestion de tenir une autre réunion. Je voudrais cependant que ce soit un processus en deux étapes.

Je vous assure que ce processus se déroulera en temps opportun, avant la deuxième lecture. Je l'ai dit trois fois et je tiens à ce qu'il soit clair que ce sera avant la deuxième lecture. Je ne tente pas de cacher quoi que ce soit; le gouvernement n'a rien à cacher. Je veux que le processus soit aussi transparent et ouvert que possible. J'aimerais toutefois, monsieur le président, que l'on procède de telle sorte que l'on règle d'abord une question, c'est-à-dire que l'on tienne le breffage, puis que l'on ait le temps de réfléchir à l'information qui a été communiquée. Ensuite, si vous avez toujours ces préoccupations, monsieur Cullen, j'accepterai volontiers que l'on enclenche la deuxième étape du processus.

• (1330)

Le président: Très bien. Le secrétaire parlementaire nous a promis que cela se fera en temps opportun et que la deuxième lecture n'aura pas lieu avant d'avoir au moins franchi la première étape du processus, c'est-à-dire celle du breffage par des fonctionnaires.

Ce breffage pourrait avoir lieu dès que... Ce serait dans le cadre d'une séance ordinaire du comité; elle serait publique. Je pense qu'alors un avis de motion serait approprié en ce qui concerne ce que le comité veut faire après cela. Est-ce d'accord?

Monsieur McGuinty.

M. David McGuinty: Monsieur le président, est-il possible de préciser que le comité, avec l'appui de ses membres, spécifie qu'un des fonctionnaires que l'on invitera pour donner des explications soit le sous-ministre d'Environnement Canada?

Le président: Je le pense.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le président, si vous me le permettez, je m'arrangerai avec vous et avec le greffier non seulement pour que la première séance ait lieu à très brève échéance, mais pour que, si une deuxième séance s'avère nécessaire, elle ait lieu également. S'il est nécessaire pour cela de prévoir une séance supplémentaire ou de procéder autrement, je suis bien d'accord.

Le président: Bien.

Pouvons-nous clore la discussion, monsieur Cullen?

M. Nathan Cullen: J'ai besoin de clarification pour clore la discussion: je tiens à ce que la deuxième séance, si elle est nécessaire—ce que je pense—ait lieu avant l'étape de la deuxième lecture.

Le président: Je pense que c'est la promesse que fait M. Wilfert, qu'elle aura lieu avant l'étape de la deuxième lecture.

Monsieur Bigras.

[Français]

M. Bernard Bigras: Je veux avoir une garantie, monsieur le président, qu'il nous sera possible, si nous le voulons, de recommander la convocation de certains témoins au comité et que ces témoins pourront être entendus.

[Traduction]

Le président: Eh bien, je...

[Français]

M. Bernard Bigras: Je veux avoir cette certitude.

[Traduction]

L'hon. Bryon Wilfert: C'est le comité qui décide.

[Français]

M. Bernard Bigras: On peut très bien décider de cela en comité.

[Traduction]

Le président: En toute justice, je ne pense pas que nous puissions prendre cette décision sur-le-champ. Je pense qu'il est nécessaire que l'on ait un engagement de principe à l'effet que les noms qui seront proposés soient inclus pour cette deuxième séance. Il me semble que c'est ainsi que nous avons toujours procédé.

M. David McGuinty: Ils seraient examinés, monsieur le président.

Le président: Dans ce cas, je suggère que nous passions aussi rapidement que possible à la première étape du processus, c'est-à-dire à la première séance et je proposerais que l'on présente un avis de motion pour la séance suivante, en ce qui concerne les témoins que nous voudrions convoquer. Nous examinerons la question à la séance du comité. C'est la promesse que je vous fais. Veuillez proposer les noms des personnes qui devraient, à votre avis, participer, puis le comité aura encore la responsabilité dans ce domaine.

M. David McGuinty: Monsieur le président, l'avis de motion pourrait-il indiquer que l'on exige la présence du sous-ministre d'Environnement Canada?

Le président: Cette motion le précisera. Vous avez dit clairement que vous vouliez que le sous-ministre explique les répercussions de ce projet de loi.

Est-ce bien entendu? Nous commencerons par cette séance de breffage, à la prochaine séance du comité, au cours de laquelle le sous-ministre et les fonctionnaires concernés... M. Wilfert charge le greffier de veiller à ce que ces fonctionnaires participent à cette séance. Êtes-vous tous en faveur de cette motion?

(La motion est adoptée [voir *Procès-verbaux*].)

●(1335)

Le président: Nous avons un créneau mardi de la semaine prochaine, à 11 heures.

Je vous remercie.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.